



Haffner Energy

Decarbonize · Innovate · Regenerate

2025- 2026

Rapport Annuel



Message de Philippe Haffner, Président-Directeur Général de Haffner Energy

L'exercice qui vient de s'achever constitue le tournant le plus important qu'ait connu Haffner Energy en un tiers de siècle d'existence. Il clôt une période particulièrement exigeante, mais surtout le moment où une **transformation engagée depuis plusieurs années rencontre enfin l'évolution profonde de notre marché.**

Les trois dernières années ont été marquées par le **ralentissement brutal du marché de l'hydrogène**, auquel Haffner Energy était alors largement associée. La plupart des acteurs de cette filière ont disparu ou profondément restructuré leurs activités.

Haffner Energy n'y a pas échappé. Les tensions de trésorerie nous ont conduits à recourir à des financements fortement dilutifs afin d'**assurer la continuité de l'entreprise et de poursuivre le développement de nos technologies.** Ces décisions, difficiles pour nos actionnaires comme pour nos équipes, nous ont néanmoins permis de préserver l'essentiel : notre capacité d'innovation, notre savoir-faire industriel et l'achèvement de la génération H6, socle de notre stratégie de développement.

Au-delà de cette crise, **le modèle économique de la transition énergétique est entré dans une nouvelle phase.** Les mécanismes de soutien public s'effacent progressivement sous l'effet des contraintes budgétaires et de nouvelles priorités stratégiques. Les technologies qui s'imposeront durablement seront celles capables de démontrer leur compétitivité économique.

Les critères de décision des industriels ont également évolué. La décarbonation demeure une nécessité, mais elle ne suffit plus. Les enjeux de souveraineté énergétique, de résilience industrielle, de sécurité d'approvisionnement et de compétitivité sont devenus tout aussi déterminants. Les solutions qui s'imposeront répondront simultanément à ces exigences.

C'est dans cette perspective que la **génération H6** prend aujourd'hui tout son sens.

H6 n'est pas une rupture technologique. Elle est l'**aboutissement de près de vingt années de recherche et de développement.** Chaque génération de prototypes, de pilotes puis de millier d'heures d'exploitation de nos démonstrateurs industriels nous a permis de **simplifier** nos installations, d'en renforcer la **fiabilité**, d'en améliorer les **performances** et d'en **réduire les coûts** d'investissement et d'exploitation.

Le démarrage du démonstrateur industriel H6 sur notre site de Marolles, concomitant à la publication de ce Rapport Annuel, ouvre la voie au déploiement industriel et commercial d'une technologie conçue pour s'imposer par sa **robustesse**, sa **simplicité** et sa **compétitivité.**

À notre connaissance, Haffner Energy est aujourd'hui la seule entreprise à disposer d'une plateforme technologique capable de répondre simultanément aux **trois attentes** qui structurent désormais le marché — **sécurité énergétique, compétitivité économique et décarbonation** — tout en valorisant la **quasi-totalité des biomasses résiduelles disponibles localement.**

Nous proposons désormais une plateforme technologique de **production de molécules énergétiques renouvelables.** Notre technologie permet de produire du gaz renouvelable, du méthanol, du diesel renouvelable, du carburant aérien durable (SAF), de l'électricité pilotable, du biochar et du CO₂ biogénique. L'hydrogène n'est plus qu'une application parmi d'autres.

Cette diversification élargit considérablement notre marché adressable sans disperser nos efforts de recherche, de développement et d'industrialisation. Elle renforce notre résilience en nous ouvrant des marchés aux cycles d'investissement largement décorrélés.

Les premiers mois du nouvel exercice confirment cette **nouvelle dynamique.** Le démarrage industriel du H6, les avancées de notre partenariat avec Mundi au Canada et le retour progressif de la confiance des investisseurs, et le lancement de notre programme de réservation CORE100 témoignent des premiers effets de cette transformation. **Notre continuité d'exploitation repose désormais sur des bases renforcées.**

Pour la première fois, les évolutions de notre technologie, de notre modèle économique et de notre marché convergent pleinement. Ces atouts construits au fil des années correspondent désormais aux principaux moteurs des décisions d'investissement de nos clients.

Cette convergence nourrit l'ambition claire de faire de Haffner Energy l'un des leaders internationaux des technologies de production de molécules énergétiques renouvelables.

Enfin, je remercie nos actionnaires, nos clients, nos collaborateurs et nos partenaires pour la confiance qu'ils nous ont accordée. Les années que nous venons de traverser ont forgé une entreprise plus robuste, plus compétitive et mieux préparée aux défis qui s'ouvrent devant elle.

SOMMAIRE GÉNÉRAL

I. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE	2	III. COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE CLOS		
1. PRESENTATION GENERALE	2	AU 31 MARS 2026	25	b) Descriptif du programme de rachat d'actions mis en place par la Société
2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2025-2026	3	1. ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS CONSOLIDES	25	2. ACTIONNARIAT
3. ANALYSE DES FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2025-2026	4	2. TRESORERIE, CAPITAUX ET FINANCEMENT	26	VI. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
II. GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE	6	3. LITIGES EN COURS	27	1. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POST-CLOTURE
1. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITES	6	IV. ÉTATS FINANCIERS	28	2. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
2. DIRECTION GENERALE	9	1. COMPTES CONSOLIDES SELON LA NORME FRANÇAISE	28	3. RSE
3. REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX	10	2. COMPTES SOCIAUX	70	4. DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT
4. APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CODE MIDDLENEXT	13	3. AUDIT DES INFORMATIONS FINANCIERES ANNUELLES	96	5. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIETE
5. FACTEURS DE RISQUES	15	V. CAPITAL ET ACTIONNARIAT	107	6. PRISES DE PARTICIPATIONS
6. DELEGATIONS EN COURS	15	1. CAPITAL SOCIAL, ACTIONS ET TITRES EMIS	107	7. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES
7. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	20	a) Point sur l'attribution d'actions gratuites	107	8. PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL
				9. SUCCURSALES EXISTANTES

I. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

1. Présentation générale

La Société a pour dénomination sociale et commerciale « Haffner Energy ».

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Châlons-en-Champagne sous le numéro **813 176 823**.

Son identifiant d'entité juridique ou « **LEI** » est le **969500KUNUHC32N0J037**.

La Société a été constituée le 26 août 2015 pour une durée de 99 ans s'achevant le 25 août 2114, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

Le siège social de la Société est situé **2 place de la Gare, 51300 Vitry-le-François**.

La Société a été constituée sous forme de société par actions simplifiée le 20 août 2015, immatriculée le 26 août 2015, puis transformée en société anonyme à Conseil d'Administration par acte unanime des associés en date du 23 novembre 2021 (l'« Acte Unanime des Associés »).

Haffner Energy est soumise au droit français et relève, à compter de sa transformation en société anonyme, principalement des dispositions particulières des articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : +33(0)3 26 74 99 10

Email : contact@haffner-energy.com
investisseurs@haffner-energy.com

Site internet : **www.haffner-energy.com**

Les informations figurant sur le site internet de Haffner Energy ne font pas partie du présent Rapport Annuel, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le Rapport Annuel.

Les actions de la Société sont inscrites aux négociations sur **Euronext Growth Paris** (code ISIN : FR0014007ND6, code Mnémonique : ALHAF).



2. Faits significatifs de l'exercice 2025-2026

➔ Innovation technologique

Développement et commercialisation de **HYNOCA® Flex 500 IG**, de la génération H6 et de la gamme d'unités modulaires C-iC. Autant d'innovations destinées à améliorer la compétitivité économique de l'hydrogène et du syngaz renouvelables et des carburants durables.

- Communiqué de presse 24/04/ 2025 : [Hynoca® Flex 500 IG](#)
- Communiqué de presse 17/11/2025 : [Génération H6](#)
- Communiqué de presse 27/01/2026 : [Gamme C-iC](#)

➔ Industrialisation et modularité

Lancement du programme **CORE100** et premières réservations d'unités modulaires C-iC standardisées à CAPEX réduit.

- Communiqué de presse 18/02/2026 : [Lancement CORE100](#)
- Communiqué de presse 19/03/2026 : [Pré-réservations CORE100](#)

➔ Expansion internationale

Entrée sur le marché américain avec le projet **OroCarbo** de biométhanol en **Californie** et signature d'un partenariat structurant avec **Mundi Energies** au **Canada**.

- Communiqué de presse 12/11/2025 : [Projet OroCarbo](#)
- Communiqué de presse 11/12/2025 : [Partenariat au Canada](#)
- Communiqué de presse 18/12/2025 : [Mundi Energies](#)

➔ Financement

- **Augmentation de capital** de 7M € réalisée en avril 2025 ;
- **OCEANE-BSA** lancé au second semestre avec un contrat de 4,8 M€ bruts (**2,51M€ levés** et 73 300 992 Actions Nouvelles créées au 31 mars 2016) ; le contrat a été entièrement réalisé et clôturé le 18 mai 2026.
- **Encaissement du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) 2024 à hauteur de 820k €.**
- Communiqué de presse 04/04/2025 : [Résultat définitif de l'AK](#)
- Communiqué de presse 04/11/2025 : [Financement obligataire "OCEANE-BSA"](#)
- Communiqué de presse 31/03/2026 : [Crédit d'Impôt Recherche](#)

La 5ème édition des World Hydrogen Awards a reconnu la solution unique de production d'hydrogène à partir de biomasse de Haffner Energy, HYNOCA®, en tant que l'une des deux technologies de production d'hydrogène sélectionnées pour le premier projet de Renewable Energy Valley (« Vallée des énergies renouvelables »). Ce dernier est développé dans le cadre de l'initiative internationale REFORMERS financée par Horizon Europe et lauréat 2025 du Prix « Clean Project » décerné par World Hydrogen. (20/05/2025)

Haffner Energy reçoit le prix Excellence 2025 de Bpifrance le 24 juin 2025.



Flore Simon, chargée d'affaires Innovation de Bpifrance et Philippe Haffner, PDG de Haffner Energy



De gauche à droite : Marcella Franchi responsable du développement commercial chez Haffner Energy, Bob Busser directeur général de HyDevCo BV, Joep Sanderink, chef de projet à la New Energy Coalition, coordinateur du projet de la Vallée des Énergies Renouvelables d'Alkmaar.

3. Analyse des faits significatifs de l'exercice 2025-2026

L'exercice écoulé a été marqué par plusieurs événements qui, au-delà de leur portée immédiate, ont profondément influencé la trajectoire de Haffner Energy. Pris ensemble, ils permettent de comprendre les choix stratégiques opérés par la Société et les conditions dans lesquelles celle-ci aborde aujourd'hui une nouvelle phase de son développement.

1. Un aléa humain majeur aux conséquences opérationnelles importantes

Le premier fait marquant de l'exercice est sans conteste l'accident cardiaque dont a été victime Marc Haffner, cofondateur de la Société et principal architecte de ses développements technologiques.

Au-delà de sa dimension humaine, cet événement a eu des conséquences opérationnelles significatives. Il a temporairement désorganisé la direction technologique de l'entreprise, entraînant des retards dans plusieurs développements ainsi que des surcoûts importants liés à la réorganisation des équipes et à la poursuite des travaux engagés.

Avec le recul, cet épisode apparaît aujourd'hui totalement surmonté. L'organisation technique a été profondément renforcée, les responsabilités ont été redistribuées et les développements technologiques ont repris un rythme soutenu. Cette période a néanmoins pesé de manière significative sur l'exercice et explique une partie des tensions financières rencontrées par la Société.

2. Une structure financière adaptée à une période de transition

Les conséquences de ces retards, combinées à un marché demeuré particulièrement difficile, ont conduit Haffner Energy à renforcer ses ressources financières par la mise en place d'un financement sous forme d'obligations convertibles assorties de bons de souscription d'actions (OCEANE-BSA).

Ce type de financement présente un caractère très dilutif pour les actionnaires existants. La Société en est pleinement consciente. Toutefois, dans le contexte de l'exercice, il constituait le moyen le plus efficace de préserver la continuité d'exploitation tout en permettant d'achever les développements technologiques engagés.

Avec le recul, cette décision apparaît avoir rempli son objectif principal : donner à Haffner Energy le temps nécessaire pour finaliser sa transformation technologique et préparer son rebond commercial.

3. Le choix stratégique de la technologie H6

Le choix le plus structurant de l'exercice réside probablement dans la décision de concentrer les développements sur la technologie H6.

Il ne s'agit pas d'une rupture technologique. La H6 repose sur les mêmes principes physiques et les mêmes fondamentaux scientifiques que la technologie H4. En revanche, son architecture a été profondément repensée afin de simplifier les équipements, réduire le nombre de composants, améliorer la maintenabilité et diminuer très significativement les coûts d'investissement et les coûts de fabrication.

Cette évolution répond directement à une réalité économique. Les performances de la H4 rendaient encore de nombreux projets dépendants de mécanismes de soutien public. La H6 a été conçue avec un objectif différent : permettre le développement de projets dont la rentabilité économique repose avant tout sur leurs fondamentaux industriels.

4. Une première validation commerciale du nouveau modèle : l'accord avec Mundi Énergies

L'exercice a également été marqué par la signature d'un accord de licence exclusif avec Mundi Énergies portant sur le développement des activités de Haffner Energy au Canada.

Cet accord a permis à la Société d'encaisser un premier versement de 1M€ et de lancer les études d'ingénierie d'un premier projet de 5 MW destiné à la production de biométhane injectable dans le réseau de gaz naturel canadien.

Postérieurement à la clôture, la Société a annoncé, le 27 juillet 2026, la conclusion d'un partenariat stratégique avec Mundi Énergies Inc., marquant une évolution majeure de son modèle économique en faisant de Haffner Energy non plus seulement un fournisseur de technologies, mais également un partenaire industriel des projets, avec un droit préférentiel lui permettant de détenir 20 % du capital des sociétés de projet développées dans le cadre des Carrefours multi-énergies. L'accord prévoit également la possibilité pour la Société de solliciter un programme d'investissement en fonds propres pouvant atteindre 10 M€, dans la limite de 23,07 % du capital (BSA inclus), dont une première séquence de 2 M€ a été lancée le 27 juillet 2026.

5. Une évolution profonde de l'environnement de marché

Parallèlement à cette transformation technologique, l'environnement économique a lui-même profondément évolué.

Le ralentissement du marché de l'hydrogène a conduit de nombreux acteurs à revoir leurs priorités. Dans le même temps, de nouveaux besoins se sont fortement développés autour de la résilience et de la souveraineté énergétiques, la décarbonation ne constituant plus un argument suffisant.

Cette évolution modifie la nature même des projets recherchés par les industriels. Les attentes portent désormais davantage sur des solutions autonomes et économiques que sur des projets de décarbonation dépendant d'un soutien public.

Cette évolution rejoint précisément les objectifs poursuivis lors du développement de la technologie H6.

6. Une transformation interne engagée avec discipline

L'exercice a également été marqué par un effort important d'adaptation de l'organisation.

La Société a entrepris un travail approfondi de rationalisation de ses coûts, de simplification de son fonctionnement et de recentrage de ses

ressources sur ses priorités industrielles et commerciales.

Ces mesures ont permis de réduire d'environ 30% les charges d'exploitation en l'espace d'un an, et de plus de 50% en 18 mois, sans remettre en cause les compétences clés nécessaires au développement futur de l'entreprise.

Cette discipline financière constitue désormais un élément structurant du modèle économique de Haffner Energy.

Ces événements traduisent une même dynamique d'une entreprise qui a fait évoluer son organisation, sa technologie, son modèle économique et son positionnement commercial afin de s'adapter à un environnement profondément transformé et d'en ressortir renforcée.

La biomasse est une énergie primaire particulièrement adaptée aux enjeux de souveraineté énergétique, tout en permettant la production de biocarburants diversifiés et compétitifs. Le positionnement d'Haffner Energy est, à ce titre, idéal.

L'exercice restera une année de reconstruction. Les décisions prises au cours de cette période ont parfois été difficiles, mais elles ont permis de créer les conditions dans lesquelles Haffner Energy aborde désormais une nouvelle phase de son développement.

II. GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

1. Conseil d'Administration et Comités

La Société est administrée par un Conseil d'Administration qui détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Au 31 mars 2026, les membres du Conseil d'Administration de la Société sont les suivants :

Nom, prénom, titre ou fonction, adresse professionnelle	Nationalité	Indépendance (au sens du Code Middlednext)	Date de première nomination et de fin de mandat
Philippe Haffner, Président-Directeur général 2 place de la Gare, 51300 Vitry-le-François	Française	Non-indépendant	Nommé le 23 novembre 2021 pour six exercices s'achevant lors de l'AG statuant sur les comptes clos le 31 mars 2027
Marc Haffner, Directeur Général délégué 2 place de la Gare, 51300 Vitry-le-François	Française	Non-indépendant	Nommé le 23 novembre 2021 pour six exercices s'achevant lors de l'AG statuant sur les comptes clos le 31 mars 2027
M ^{me} Francesca Ecsery, Administratrice indépendante 4 Addison Crescent Londres, Grande-Bretagne	Britannique	Indépendante	Nommée le 11 janvier 2022 et à compter de l'Introduction pour six exercices s'achevant lors de l'AG statuant sur les comptes clos le 31 mars 2027
E-Venture Management and Investment srl, Administrateur indépendant Représenté par Olivier PIRON Rue d'Avenues 8A 4280 Hannut, Belgique	Belge	Indépendante	Coopté au Conseil d'Administration en qualité d'administrateur indépendant à l'issue du Conseil d'Administration du 27 juin 2025 pour six exercices jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos le 31 mars 2031
EREN Industries S.A., Administrateur Représenté par David Corchia 4 Rue Willy Georgen 1636 Luxembourg (Luxembourg)	Luxembourgeoise	Non-Indépendante	Nommée le 23 juin 2025 pour six exercices s'achevant lors de l'AG statuant sur les comptes clos le 31 mars 2031

M. Olivier Piron, représentant permanent de la Société E-Venture Management and Investment srl a été coopté en tant qu'administrateur indépendant à la suite du Conseil du 27/06/2025.

EREN Industries SA avec comme représentant permanent M. David Corchia a été nommé par l'AGM du 23/06/2025. Kouros France & Kouros SA ont été révoqués de leurs mandats d'administrateurs à la même date.

Mesdames Sophie Dutordoir & Bich Van Ngo ont démissionné de leurs mandats d'administratrices le 27/06/2026.

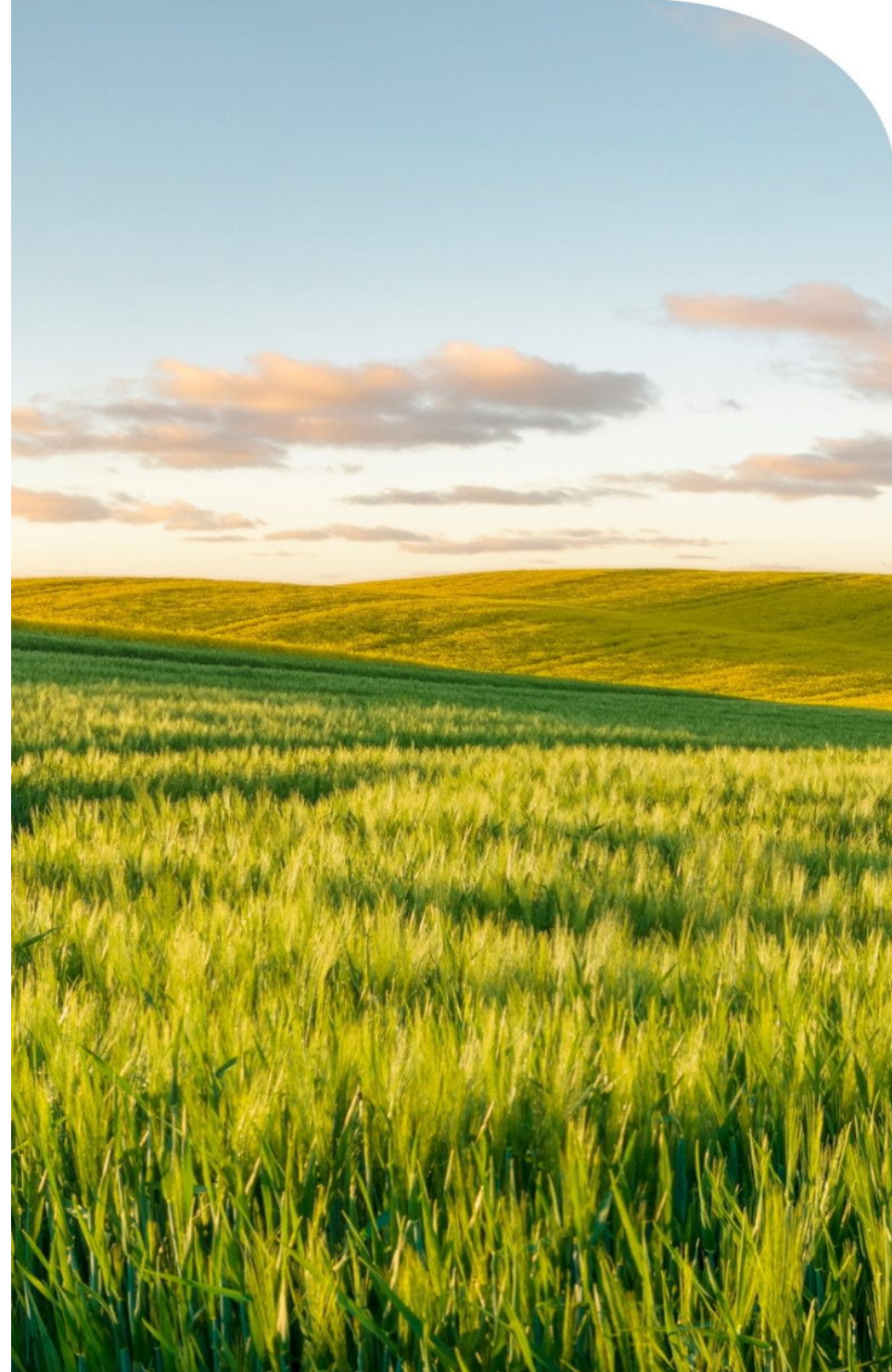
Europe et Croissance a démissionné du Conseil d'Administration le 12/10/2025 mais forme toujours un concert avec la holding familiale Haffner Participation. Cette démission ne remet en rien en cause son implication forte dans la Société.

Le Conseil d'Administration du 29/07/2025 a statué sur la refonte des Comités Spécialisés, créant, par la fusion du Comité des Nominations et des Rémunérations (CNR) et du Comité Stratégie & RSE, un nouveau Comité de la Déontologie et de la Stratégie présidé par Mme Francesca Ecsery, administratrice indépendante.

Ces Comités Spécialisés n'ont pas de pouvoir de décision propre et leurs attributions, purement consultatives, ne sauraient en aucun cas se substituer ou limiter aux pouvoirs que le Conseil d'Administration tient de la loi ou des statuts.

Le Conseil d'Administration a pris la décision de réduire les jetons de présence des administrateurs indépendants à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2025. Les administrateurs non indépendants ne sont plus rémunérés.

Les missions, la composition et les modalités de fonctionnement de chacun de ces Comités Spécialisés sont déterminés par le Conseil d'Administration, dans le cadre de son Règlement Intérieur.



Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration au 31 mars 2026

 M. Philippe Haffner Président-Directeur général Membre du Comité d'Audit	M. Philippe Haffner, Président-Directeur général et co-fondateur, a eu de nombreuses expériences en management commercial et en développement de business à l'international grâce à l'acquisition de la société Soten en 1993 puis à la création de la Société en 2015. Grâce à une appétence particulière pour la stratégie commerciale et l'analyse de marché, Philippe Haffner bénéficie d'une forte vision industrielle grâce à laquelle il a conceptualisé HYNOCAR® dès 2010 au regard des besoins croissants en solutions de transition énergétique.
 M. Marc Haffner Directeur général délégué Membre du Comité de la déontologie et de la stratégie	M. Marc Haffner, Directeur général délégué et co-fondateur, a plus de 30 ans d'expérience dans l'ingénierie des procédés énergétiques notamment grâce à l'acquisition de la société Soten en 1993 puis à la création de la Société en 2015. Il connaît en détail l'industrie de l'énergie et ses métiers grâce à sa présence à la direction de l'entreprise familiale depuis sa création. Sa forte expérience sur ces projets lui confère un haut niveau d'expertise dans la transformation d'idées innovantes en installations techniquement réalisables.
 M^{me} Francesca Ecsery Administratrice indépendante Présidente du Comité de la déontologie et de la stratégie Membre du Comité d'Audit	Mme Francesca Ecsery a acquis une vaste expérience au gré de différents rôles tels que conseil chez McKinsey & Co, marketing chez PepsiCo, direction générale d'une série de larges entreprises dans le secteur du voyage. Elle a été directrice du développement commercial mondial et directrice générale pour le Royaume-Uni chez Cheapflights Media durant quatre ans. Passionnée par toutes les questions relatives aux femmes sur le lieu de travail et à l'égalité des sexes, elle se consacre par ailleurs au mentorat et à la facilitation des opportunités de développement de carrière pour les femmes, ainsi qu'à la promotion active auprès des publics concernés des avantages commerciaux de l'égalité des sexes au travail. Francesca Ecsery est administratrice de plusieurs sociétés, et notamment Air France.
E-Venture Management and Investment srl Administratrice Représentée par Olivier PIRON Président du Comité d'Audit 	Olivier PIRON est en charge de la stratégie internationale de la SNCB depuis 2023. Après un début de carrière chez PWC, il a été actif au sein d'Engie de 1997 à 2017, endossant différentes responsabilités financières et orientées à l'international, d'abord depuis le siège central à Bruxelles, en charge du développement des filiales européennes, ensuite au sein de la division marketing and sales, terminant en tant que dirigeant de la filiale allemande en charge de la gestion de la relation clientèle. De 2001 à 2006, il était également Directeur administratif et financier du G-14, GEIE défendant les intérêts des 14 (puis 18) plus grands clubs de football européen. Olivier PIRON est actuellement administrateur d'Eurostar, Bene Rail et Rail Team.
EREN INDUSTRIES S.A. Administratrice Représentée par David Corchia 	David Corchia est Co-Fondateur du Groupe EREN. Après un début de carrière en financement de projets chez BNP Paribas, David Corchia rejoint JP Morgan (Chase) en 1995 pour conseiller de nombreux groupes internationaux des secteurs de l'énergie et des services aux collectivités dans leurs opérations de fusions acquisitions et de financement. Il intègre EDF Energies Nouvelles en 2004 en tant que Directeur Général Délégué, en charge de l'Amérique du Nord et de la croissance externe, avant d'en être nommé Directeur Général en 2006. Après le rachat d'EDF Energies Nouvelles par EDF en 2011, il co-fonde EREN avec Pâris Mouratoglou. En tant que CEO de TOTAL EREN, la filiale d'EREN dédiée aux énergies renouvelables, il développe un portefeuille mondial de 3,5 GW en solaire, éolien et hydroélectricité. TOTAL EREN est rachetée par Total Energies en juillet 2023, à l'issue d'une alliance stratégique réussie. À la suite de cette acquisition, David Corchia devient CEO de TEH2, une coentreprise entre Total Energies (80 %) et EREN Groupe (20 %), dédiée aux projets mondiaux d'hydrogène vert à grande échelle. Il poursuit également le développement d'EREN Groupe dans des domaines tels que l'énergie bas carbone, le stockage, la valorisation énergétique des déchets et la récupération de CO₂.

Compte-rendu de l'activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni à 16 reprises aux dates suivantes

Date de réunion du Conseil d'Administration	Nombre d'administrateurs présents	Taux de participation (en %)
01/04/2025	8 sur 8	100%
23/04/2025	7 sur 8	87.5%
09/05/2025	7 sur 8	87.5%
03/06/2025	7 sur 8	87.5%
27/06/2025	6 sur 6	100%
29/07/2025	6 sur 6	100%
20/08/2025	5 sur 6	83.3%
27/08/2025	6 sur 6	100%
13/10/2025	6 sur 6	100%
24/10/2025	5 sur 5	100%
17/11/2025	5 sur 5	100%
15/12/2025	5 sur 5	100%
08/01/2026	4 sur 5	80%
21/01/2026	4 sur 5	80%
18/02/2026	3 sur 5	60%
25/03/2026	5 sur 5	100%

2. Direction Générale

A la date du Rapport Annuel, la Direction générale de la Société est assurée par Monsieur Philippe Haffner, qui exerce également les fonctions de Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président-Directeur général (présidence non dissociée).

Monsieur Marc Haffner, également administrateur, est Directeur général.

3. Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

La politique de rémunération du Président-Directeur général et du Directeur général délégué est déterminée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de la Déontologie et de la Stratégie (qui a repris les attributions de l'ancien CNR).

Le Conseil d'Administration du 23 Avril 2025 s'est prononcé en faveur d'une baisse de la rémunération des administrateurs. En effet, à compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2025 seuls les administrateurs indépendants sont rémunérés.

Ainsi, la part fixe payable à chaque administrateur indépendant sera de l'ordre de 25 k€ annuel et le montant variable sera d'un montant maximum de 16 700 € ; soit, un montant total de 50 k€ divisé par trois pour l'année. Ainsi le montant maximum de jetons de présence du au titre de l'année en cours pour un administrateur indépendant sera de 41 700 €, auquel il faudra ajouter un forfait social de 20%.

S'agissant de Monsieur Philippe Haffner, Président-Directeur général, et de Monsieur Marc Haffner, Directeur Général Délégué, leurs rémunérations sont inchangées pour l'exercice 2025-2026 :

Rémunération fixe annuelle brute :	200 000 euros bruts (alignement sur la rémunération des recrutements récents) puis indexée ultérieurement à la hausse sur l'inflation au 1 ^{er} février de chaque année
Rémunération variable :	50% de la rémunération fixe soumis à des critères de performance (alignement sur la rémunération des recrutements récents)
Avantages :	Un véhicule de fonction, un logement de fonction et un téléphone portable et autres outils issus des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) requis pour la satisfaction optimale de la mission.

Le Pacte d'Actionnaires ne prévoit pas les critères, notamment de performance, pour leur rémunération variable annuelle qui est toutefois plafonnée à 20% de la rémunération fixe (soit au maximum 24 000 euros bruts). Le Pacte d'Actionnaires renvoie au Conseil d'Administration le soin de fixer ces critères.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024, Messieurs Philippe et Marc Haffner n'ont pas encore encaissé une somme de 55k chacun au titre de leur rémunération fixe. Cette somme est provisionnée. Ces derniers avaient renoncé à l'entièreté de la rémunération variable qu'ils auraient pu percevoir sur cet exercice.

Depuis le 01/01/2025, Messieurs Philippe et Marc Haffner ont limité le versement mensuel de leur rémunération fixe à 120K annuel chacun. Le versement du complément est provisionné.

Au titre de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux payable au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 le Comité de la Déontologie du 10 juin 2026 a décidé de recommander au Conseil d'Administration de limiter le versement de la part variable sur l'exercice à 30%.

Outre une synthèse des rémunérations et options attribués à chaque dirigeant-mandataire social, les tableaux n°1, 2 et 3 des recommandations de Middlednext sont présentés ci-dessous.

Les tableaux ci-après présentent la rémunération totale et les avantages de toute nature perçus par les dirigeants-mandataires sociaux de la Société.

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et options attribuées à chaque dirigeant-mandataire social (en euros) :

	Pour Philippe HAFFNER, Président Directeur Général		Pour Marc HAFFNER, Directeur Général Délégué	
	Exercice clos le 31 mars 2025	Exercice clos le 31 mars 2024	Exercice clos le 31 mars 2025	Exercice clos le 31 mars 2024
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2 et incluant la rémunération exceptionnelle)	195 805,78 €	166 611,32 €	173 703,84 €	146 905,19 €
Rémunération variable annuelle		Néant		Néant
Rémunérations variables pluriannuelles		Néant		Néant
Options		Néant		Néant
Actions attribuées gratuitement (AG)		Néant		Néant
Autres plans		Néant		Néant
Total	195 805,78 €	166 611,32 €	173 703,84 €	146 905,19 €

¹ Les avantages en nature correspondent à une voiture de fonction, un logement de fonction et un contrat de garantie sociale du chef d'entreprise (GSC).

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque dirigeant-mandataire social (en euros) :

	Exercice clos le 31 mars 2026	
	Montants attribués (bruts)	Montants versés (bruts)
Philippe Haffner, Président-Directeur général		
Rémunération fixe annuelle	200 000 €	175 000 €
Rémunération variable annuelle	30 000 €	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	Néant	Néant
Stock-options	Néant	Néant
Actions Gratuites	Néant	Néant
Avantage en nature ¹	20 806 €	20 806 €
Total	250 806 €	195 806 €
Marc Haffner, Directeur général délégué		
Rémunération fixe annuelle	200 000 €	171 676 €
Rémunération variable annuelle	30 000 €	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	Néant	Néant
Stock-options	Néant	Néant
Actions Gratuites	Néant	Néant
Avantage en nature ²	2 028 €	2 028 €
Total	232 028 €	173 704 €

² Les avantages en nature correspondent à une voiture de fonction et un contrat de garantie sociale du chef d'entreprise (GSC).

Tableau 3 : Rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants au titre du mandat d'administrateur et autres rémunérations (en euros) :

	Exercice clos le 31 mars 2026	
	<i>Montants dus (brut)</i>	<i>Montants versés (brut)</i>
M^{me} Francesca Ecsery		
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	41 700 €	22 936 €
Europe et Croissance		
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	13 403 €	Néant
E-Venture		
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	30 792 €	4 000 €

:

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ou versement de pensions, retraites ou autres avantages		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence ³	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Philippe Haffner, Président - Directeur général ⁴		X		X		X		X
Marc Haffner, Directeur général délégué ⁵		X		X		X		X

³ Le Pacte d'Actionnaires avait prévu une indemnité de non-concurrence versée par la Société aux dirigeants en cas de révocation (sauf en cas de faute grave ou de faute lourde) applicable jusqu'à la fin du lock-up de Kouros pris dans le cadre de l'Introduction (d'une durée de 360 jours calendaires après la date de règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'Introduction c'est-à-dire en février 2023) égale à la rémunération fixe perçue par ledit dirigeant sur les 24 derniers mois avant la cessation de ses fonctions (dont 40% payés sous 7 jours après la révocation et 60% dans les sept mois après la révocation).

⁴ Date début mandat : 24 novembre 2021. Date fin mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027

⁵ Date début mandat : 24 novembre 2021. Date fin mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027

4. Application des recommandations du code Middlenext

La Société se réfère au Code Middlenext depuis l'Introduction. Elle a pour objectif de se conformer progressivement à l'ensemble des recommandations.

Le tableau ci-dessous présente la situation de la Société par rapport à ces recommandations au 31 mars 2026 :

Recommandations du Code Middlenext		Appliquée	Non-appliquée	Sera appliquée
R.1	Déontologie des membres du Conseil d'Administration	Appliquée		
R.2	Conflits d'intérêts et procédure de gestion des conflits d'intérêts	Appliquée		
R.3	Composition du Conseil d'Administration, Présence de membres indépendants	Appliquée		
R.4	Information des administrateurs	Appliquée		
R.5	Formation des administrateurs	Appliquée		
R.6	Organisation des réunions du Conseil et des comités	Appliquée		
R.7	Mise en place de comités	Appliquée		
R.8	Mise en place d'un comité RSE	Appliquée		
R.9	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'Administration	Appliquée		
R.10	Sélection des administrateurs	Appliquée		
R.11	Durée des mandats des administrateurs – mandats échelonnés			Sera appliquée
R.12	Rémunération des administrateurs au titre de leur mandat	Appliquée		
R.13	Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil d'Administration	Appliquée		
R.14	Relations avec les actionnaires	Appliquée		

R.15	Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Hormis au Conseil d'Administration, est appliquée aux autres niveaux hiérarchiques dans le cadre de la politique de recrutement de la Société et au COMEX		
R.16	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Appliquée		
R.17	Préparation de la succession des dirigeants			Une réflexion a été initiée au Conseil d'Administration du 24/03/2023 et doit se poursuivre sur l'exercice 2026-2027
R.18	Cumul contrat de travail et mandat social	Appliquée		
R.19	Indemnités de départ	Appliquée		
R. 20	Régimes de retraite supplémentaires	Appliquée		
R. 21	Stock-options et attributions gratuites d'actions	Appliquée		
R. 22	Revue des points de vigilance	Appliquée		

La Société respecte les recommandations du Code Middledenext, à l'exception des recommandations relatives à l'existence de mandats échelonnés (n°11), à la politique de diversité à tous les niveaux hiérarchiques (n°15) et à la préparation de la succession des dirigeants (n°17).

Ces recommandations (n°11, 15 et 17) ont vocation à être pleinement mises en œuvre par la Société dans un délai de 12 mois. La Société tiendra compte des préconisations du Comité de la Déontologie et de la Stratégie dès qu'elles seront adoptées. En particulier, elle entend mener une réflexion sur les sujets suivants :

- Mandats échelonnés (R.11) : la Société a été transformée en société anonyme le 23 novembre 2021. Une durée échelonnée des mandats sera mise à l'étude avant le renouvellement des mandats des administrateurs, sous réserve que celle-ci soit possible notamment au regard de la taille du Conseil d'Administration et du nombre de mandats venant à échéance.

- Politique de diversité (R.15) : Le Conseil d'Administration de la Société a été fortement remanié lors des deux derniers exercices. Au 31 mars 2026, le Conseil d'Administration est composé de seulement une femme et de quatre hommes. Cette situation s'explique également par la présence indispensable des dirigeants fondateurs de la Société au Conseil d'Administration (Marc et Philippe Haffner) qui sont tous deux des hommes. La politique de diversité a vocation à s'étendre progressivement à d'autres niveaux hiérarchiques dans le cadre de la politique de recrutement de la Société. Toutefois la Société a mis en place un COMEX dont la composition est strictement paritaire (3 hommes et 3 femmes).

- Préparation de la succession des dirigeants (R.17) : le CNR a commencé à se saisir de la question lors de la séance tenue le 24 mars 2023 et le Comité de la Déontologie et de la Stratégie poursuivra ses travaux sur l'exercice 2026-2027.

5. Facteurs de risques

La Société a présenté les différents facteurs de risque susceptibles de l'affecter dans le Prospectus approuvé par l'AMF le 28 janvier 2022 dans le cadre de l'Introduction. A la connaissance de la Société, au 31 mars 2026, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans le Prospectus.

6. Délégations en cours

TABEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Objet de la délégation ou de l'autorisation	Résolution n°	Echéance et durée	Montant nominal maximal autorisé	Modalité de détermination du prix	Utilisation faite des délégations au cours de l'exercice
Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (rachat d'actions)	n°5 de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2025	29 mars 2027 (18 mois)	10% du capital social (5% du capital social en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport)	Prix maximum d'intervention égal à 1,5 euros	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de procéder à des réductions de capital par annulation d'actions acquises dans le cadre des rachats d'actions	n°7 de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2025	29 septembre 2026 (24 mois)	10% du capital et par période de 24 mois	N/A	Néant
Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à	n°8 de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2025	29 novembre 2027 (26 mois)	Augmentation de capital : 12 000 000 euros (nominal) Titres de créance : 75 millions d'euros	Fixé par le Conseil d'Administration	Une augmentation de capital d'un montant total de 1 748 874,40

des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires			Ces montants s'imputent sur le plafond global prévu par la 16ème résolution (voir ci-dessous)		euros en nominal a été réalisée conformément à la présente délégation en avril 2025
Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance par voie d'offre au public autre que celles visées au paragraphe 1° de l'article L. 411- 2 I du Code monétaire et financier	n°9 de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2025	13 novembre 2026 (26 mois)	Augmentation de capital : 12 000 000 euros (nominal) Titres de créance : 75 millions d'euros Ces montants s'imputent sur le plafond global prévu par la 16ème résolution (voir ci-dessous)	Moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30% et pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'Administration de sorte que le produit d'émission total soit au moins égal au prix minimum prévu pour les émissions d'actions	Néant
Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offres au public à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs visés au paragraphe 1° de l'article L.	n°10 de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2025	29 novembre 2027 (26 mois)	Augmentation de capital : 12 000 000 euros (nominal) Titres de créance : 75 millions d'euros Ces montants s'imputent sur le plafond global prévu par la 16ème résolution (voir ci-dessous)	Moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30% et pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'Administration de sorte que le produit d'émission total soit au moins égal au prix minimum	Néant

411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 2(e) du règlement (UE) n°2017/1129 du 14 juin 2017				prévu pour les émissions d'actions	
Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ⁶	n°11 de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2025	29 mars 2027 (18 mois)	Augmentation de capital : 12 000 000 euros (nominal) Titres de créance : 75 millions d'euros Ces montants s'imputent sur le plafond global prévu par la 16ème résolution (voir ci-dessous)	Moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30% et pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'Administration de sorte que le produit d'émission total soit au moins égal au prix minimum prévu pour les émissions d'actions	Un financement obligatoire d'un montant nominal maximum de 4,8 millions d'euros sous forme d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes auxquelles seront attachés, le cas échéant, des bons de souscription d'actions (« OCEANE-BSA ») a été signé le 3 novembre 2025. Le plan a été clôturé le 19 mai 2026.

⁶ Les catégories de bénéficiaires sont les suivantes :

- toute société d'investissement ou fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger (en ce compris, sans limitation, tout fonds commun de placement dans l'innovation (« FPCI »), fonds commun de placement à risques (« FCPR »), fonds d'investissement de proximité (« FIP »), société d'investissement à capital variable (« SICAV ») ou tout fonds d'investissement alternatif (« FIA ») investissant à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises (« PME »), des sociétés de croissance dites « small ou mid caps » ou des entreprises de taille intermédiaire (« ETI ») notamment dans les secteurs d'activités de l'énergie, de la haute technologie, de l'environnement ou plus spécifiquement, de la génération d'hydrogène, participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à cent mille (100 000) euros (prime d'émission incluse) ;
- toute société industrielle intervenant dans les secteurs d'activités susmentionnés et prenant une participation dans le capital de la Société à l'occasion de la signature d'un accord avec la Société, pour un montant unitaire d'investissement au moins égal à deux millions cinq cent mille (2 500 000) euros (prime d'émission incluse)

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital, dans la limite de 30 % du capital, par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de personnes nommément désignées – délégation au Conseil d'Administration du pouvoir de les désigner	n°12 de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2025	29 mars 2027 (18 mois)	Plafond 30 % du capital de la Société par période de 12 mois Ces montants s'imputent sur le plafond global prévu par la 16ème résolution (voir ci-dessous)	Moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30% et pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'Administration de sorte que le produit d'émission total soit au moins égal au prix minimum prévu pour les émissions d'actions	Néant
Autorisation d'augmenter le montant des émissions décidées en vertu des 8ème, 9ème, 10ème, 11ème et 12ème résolutions	n°13 de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2025	29 novembre 2027 (26 mois)	Plafond de 15% de chaque émission et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale) Ces montants s'imputent sur le plafond global prévu par la 16ème résolution (voir ci-dessous)	N/A	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre de la Société au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux exécutifs de la Société et des sociétés qui lui sont liées avec renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	n°14 de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2025	29 novembre 2028 (38 mois)	Plafond de 5% du capital social dont 0,5% pour les mandataires sociaux exécutifs	N/A	Néant

Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	n°15 de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2025	29 novembre 2027 (26 mois)	12 000 000 euros (nominal)	N/A	Néant
Fixation du montant global des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu des délégation susvisées n°8, 9, 10, 11 et 12	n°16 de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2025	29 novembre 2027 (26 mois)	Augmentations de capital : 12 000 000 euros (nominal) Titres de créance : 75 millions d'euros	N/A	Néant

7. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées

⇒ Poursuivre sur la page suivante pour accéder au Rapport.

HAFFNER ENERGY SA

Siège social : 3 place de la Gare - 51300 Vitry le François

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTES**

Exercice clos le 31 mars 2026

FORVIS MAZARS
Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE

AKELYS
19 avenue de Messine
75008 PARIS

HAFFNER ENERGY SA

Siège social : 3 place de la Gare - 51300 Vitry le François

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 mars 2026

A l'assemblée générale de la société HAFFNER ENERGY,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

HAFFNER ENERGY

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 mars 2026

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat commercial avec la société KOUROS

Le 28 octobre 2021, la société a signé un contrat commercial avec son actionnaire Kouros. Ce contrat, d'une durée initiale de 7 ans, porte sur un accord de fourniture permettant à KOUROS d'acquérir auprès de la société des équipements qu'elle aura conçus ainsi que des prestations de maintenance.

Au cours de l'exercice 2021-2022, KOUROS a versé un acompte de 1 500 000 euros imputable sur chaque commande à hauteur de 150 000 euros par tranche de 1 000 000 euros de commande.

L'avenant n°1 conclu le 31 mars 2023 modifie les modalités d'imputation sur l'acompte et étend d'un an l'exclusivité initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2025.

Ce contrat fait l'objet d'un contentieux entre Carbonloop et Haffner Energy concernant l'exécution des bons de commande qui ont été signés. Le tribunal des activités économiques de Paris a jugé l'affaire sur le fond le 1^{er} juillet 2025. Kouros et Haffner Energy ont engagé des discussions en vue de régler leur différend.

Contrat de licence de brevets, de savoir-faire et de marques avec la société KOUROS

Le 28 octobre 2021, la société a conclu un contrat de licence avec son actionnaire Kouros portant sur les marques Hynoca® et Synoca pour la durée de protection des brevets concédés.

La société consent à KOUROS une licence exclusive sur les brevets et le savoir-faire dans un espace défini dans le contrat (appelé « Territoire »).

En complément de cette licence exclusive, la société accorde à KOUROS une licence non-exclusive, soumise à des exceptions, sur les brevets et le savoir-faire, aux fins pour Kouros, dans l'ensemble des pays autres que le Territoire, de fabriquer et faire fabriquer les équipements, modifier les équipements et le savoir-faire, utiliser, exploiter et stocker les équipements et commercialiser les équipements.

Indépendamment de la redevance variable qui sera due pour chaque équipement fabriqué et commercialisé, en contrepartie de la concession de licence exclusive, Kouros a versé à la société, le 16 décembre 2021, une redevance forfaitaire, non remboursable et non restituable de 500 000 euros ainsi qu'une rémunération forfaitaire non remboursable et non restituable de 500 000 euros au titre de la licence non-exclusive.

HAFFNER ENERGY

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 mars 2026

Bail commercial conclu avec la SCI Darian

La société a conclu un bail commercial à compter du 1er novembre 2016 avec la société civile immobilière (SCI) Darian, pour un local de 600 m² situé 2 place de la Gare à Vitry-le-François (51300), où sont localisés le personnel administratif et financier, la direction technique et le personnel R&D de la société. Le bail est arrivé à expiration le 31 octobre 2025.

Un nouveau bail commercial a été conclu depuis le 1^{er} novembre 2025 et s'achèvera le 31 octobre 2034.

Le loyer annuel est de 75 000 euros, indexé annuellement sur l'indice INSEE du coût de la construction.

La SCI Darian est actuellement contrôlée par Monsieur Philippe Haffner et ses enfants.

Les charges comptabilisées sur l'exercice clos le 31 mars 2026 sont de 76 672 euros (loyers) et 10 751 euros (charges locatives) dont 6 751 euros de taxe foncière.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 28 juillet 2026

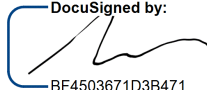
Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS

Signé par :

C8AC05D8B240469...
Mathieu MOUGARD

AKELYS

DocuSigned by:

BF4503671D3B471...
François LAMY

III. COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2026

1. Analyse de l'activité et des résultats consolidés

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 1.337 k€, en progression de 959 k€ par rapport à 2025.

La répartition du chiffre d'affaires par segment se décompose ainsi :

Segments (en k€)	31/03/2026	31/03/2025	Variance
Equipements			
Etudes			
Licences	1 130	123	1 007
Chaudronnerie	131	237	(106)
Divers	76	18	58
Total	1 337	378	959

Compte de résultat consolidé synthétique

en k€	31/03/2026	31/03/2025	Variances
Chiffre d'affaires	1 337	378	959
Excédent brut d'exploitation	(8 880)	(10 871)	1 991
Résultat opérationnel	(12 024)	(12 032)	8
Résultat net	(12 669)	(12 664)	(6)

L'EBE progresse de 1 991 k€, principalement sous l'effet de la baisse significative des achats et des charges externes. Cette évolution renforce l'agilité de l'entreprise et l'aligne davantage sur ses projections à court et moyen terme.

Le résultat opérationnel ressort à (12 024) k€, en amélioration de 1 006 k€ par rapport à l'exercice précédent. Pour rappel, il est égal à l'EBE diminué des dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions d'exploitation.

Au cours de l'exercice, l'analyse de nos risques nous a amenés à ajuster nos provisions, dont les principales sont :

- Provision pour perte à terminaison sur le contrat Vicat : (1 500) k€
- Dépréciation des frais de développement : (766) k€
- Reprise de provisions sur des litiges divers : 448 k€

Le résultat net s'établit à (12 669) k€, soit un niveau comparable à celui de l'exercice précédent. L'amélioration du résultat opérationnel a été en grande partie neutralisée par les charges financières liées au financement OCEANE.

2. Trésorerie, capitaux et financement

en k€	31/03/2026	31/03/2025	Variances
Capitaux propres	15 573	19 326	(3 753)
Dettes financières	3 396	4 357	(961)
Trésorerie	(1 200)	(1 282)	82
Capitaux employés	17 769	22 401	(4 632)

Endettement net = dettes financières - trésorerie

Au cours de l'exercice, nous avons réalisé deux augmentations de capital, pour un montant total de 9 321 k€. La première est intervenue en avril 2025 ; la seconde a été effectuée par tranches successives, au rythme des conversions progressives des obligations convertibles en actions.

Parallèlement, nous avons procédé à une réduction du capital social de 6 255 k€, par abaissement de la valeur nominale de 0,10 € à 0,01 €. Cette opération a été imputée sur les réserves.

L'entreprise n'a pas souscrit de nouvelles dettes financières au cours de l'exercice. La diminution de 963 k€ résulte principalement des remboursements de capital, ainsi que, dans une moindre mesure, de la clôture de certains contrats de leasing (retraitement comptable des leasings).

Nos dettes financières se décomposent ainsi :

- Emprunts bancaires auprès des établissements de crédit : 1 041 k€
- Prêt garanti par l'Etat : 124 k€
- Avances remboursables : 1 145 k€

La maturité des emprunts bancaires et PGE est :

- à moins d'un an 1 354 k€
- 1 an < m < 5 ans 1 912 k€
- > 5 ans 50 k€

Les avances remboursables, étant intimement liées à la réalisation de projets d'investissements ou de développement, se décomposent ainsi :

- Projet VitrHydrogene financé par l'ADEME 424 k€
- Projet 1^{ère} Usine financé par BPI 590 k€
- Assurance Prospection Export financée par BPI 130 k€

A l'horizon du 31 mars 2027, seul un remboursement de 45 k€ sur le projet VitrHydrogene sera exigible en octobre 2026.

3. Litiges en cours

Carbonloop

Pour rappel, Carbonloop et Haffner Energy avaient un différend concernant l'exécution des bons de commande qui avaient été signés. La procédure de référé avait été rejetée par le tribunal.

Le 1er juillet 2025 le jugement pour la procédure au fond a été rendu ; Carbonloop Longvilliers a été condamnée à payer à Haffner Energy la somme de 881.523,36 euros, majorée des intérêts calculés au taux légal à compter du 3 juin 2023 pour la facture de 152.161,92 euros et du 13 novembre 2023 pour la facture de 729.361,44 euros, et ce jusqu'à complet paiement. La Société a été condamnée à payer à Carbonloop Villabé la somme de 816.400 euros.

Le jugement a été signifié par la Société à Carbonloop Longvilliers le 25 juin 2026.

Carbonloop Longvilliers et Carbonloop Villabé ont fait signifier la décision à la Société le 29 juin 2026.

Il convient de préciser qu'en appréciant la situation de façon globale, c'est bien Haffner Energy qui est créancière du groupe Carbonloop. En effet, il subsiste un delta entre les deux condamnations de l'ordre de 200 k€ au profit de Haffner Energy (intérêts inclus).

Contrat SARA

Dans le cadre d'un Term Sheet conclu entre SARA et Haffner Energy en vue du développement du projet BHYOCHARM, SARA a versé à Haffner Energy, le 1er juin 2023, un acompte de 1 M€, destiné à être imputé sur la commande des équipements HYNOCAR®/SYNOCAR® lors de la conclusion du contrat définitif.

À la suite de la décision de SARA de ne pas poursuivre le projet, un différend est né entre les parties quant aux conséquences de cette rupture. Haffner Energy a saisi le Tribunal des Affaires Economiques de Paris afin de faire reconnaître son droit à conserver l'acompte versé, malgré l'abandon du projet par SARA, et d'obtenir la réparation des préjudices subis. SARA sollicitait, pour sa part, la restitution de l'acompte.

Par jugement du 16 juin 2026, le Tribunal a débouté SARA de l'ensemble de ses demandes, notamment de sa demande de restitution de l'acompte, et l'a condamnée aux dépens ainsi qu'au paiement d'une indemnité au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. Le Tribunal a, en revanche, rejeté les demandes indemnitaires complémentaires présentées par Haffner Energy.

Le jugement étant encore susceptible d'appel à la date d'arrêté des comptes, l'acompte de 1 M€ est maintenu au bilan au 31 mars 2026 et n'est, en conséquence, pas comptabilisé en produit. En revanche, aucune provision n'a été constituée au titre de ce litige.

Litiges sociaux

Ils sont en cours de procédure et ont fait l'objet d'une provision.

IV. ÉTATS FINANCIERS

1. Comptes consolidés selon la norme française

Poursuivre sur la page suivante pour accéder au Rapport des comptes consolidés.

SA HAFFNER ENERGY

Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2026

TABLE DES MATIÈRES

1. SYNTHÈSE DES ÉTATS FINANCIERS	30	5. EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	48	14. STOCKS	61
1.1. Compte de résultat consolidé	30	6. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION	48	15. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS	62
1.2. Bilan Consolidé Actif	31	7. RÉSULTAT FINANCIER	49	16. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	62
1.3. Bilan Consolidé Passif	32	8. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (DETAIL DES IMPOTS DIFFERES ET PREUVES D'IMPOT)	49	17. CAPITAUX PROPRES	63
1.4. Etat de variation des capitaux propres	33	8.1. Crédit d'impôt	50	17.1. Capital social	63
1.5. Tableau de flux de trésorerie	34	9. ÉCARTS D'ACQUISITION	50	17.2. Actions auto-détenues	63
2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	35	10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES	51	17.3. Gestion du capital	63
2.1. Principes et méthodes comptables	35	10.1. Tableau des immobilisations	51	17.4. Résultat par action	64
2.2. Réconciliation du résultat consolidé au 31/03/2025	36	10.2. Tableau des amortissements	52	18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	64
2.3. Reclassements exceptionnel / exploitation nouvelle réglementation ANC	40	10.3. Tableau des provisions	53	19. DETTES FINANCIÈRES ET D'EXPLOITATION	66
2.4. Liste des sociétés consolidées	40	10.4. Augmentation des immobilisations	54	20. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	67
2.5. Continuité d'exploitation	41	10.5. Diminution des immobilisations	55	21. ENGAGEMENTS HORS BILAN	68
3. DONNEES OPÉRATIONNELLES	42	10.6. Dotations aux amortissements	56	22. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	69
3.1. Chiffre d'affaires	42	10.7. Reprise d'amortissements	57	23. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POST-CLÔTURE	69
3.2. Autres produits	44	11. TESTS DE DÉPRÉCIATION	58		
3.3. Les autres achats & charges externes	45	12. CONTRATS DE LOCATION	59		
4. PERSONNEL ET EFFECTIFS	46	13. ACTIFS FINANCIERS	60		
4.1. Effectifs	46				
4.2. Charges de personnel	46				
4.3. Indemnité de départ à la retraite	47				
4.4. Rémunération des principaux dirigeants	48				

1. SYNTHÈSE DES ÉTATS FINANCIERS

1.1. Compte de résultat consolidé

en €	31/03/2026	31/03/2025
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises	549	2 089
Production vendue	1 336 640	376 239
Montant net du chiffre d'affaires	1 337 189	378 328
Production stockée	(1 106 565)	2 170 072
Production immobilisée	-	635 955
Subventions	222 630	656 812
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	728 870	343 180
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	20 158	-
Autres produits	17 196	306 733
Total des produits d'exploitation (I)	1 219 479	4 491 079
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises	(1 120 100)	(3 289 176)
Variation de stocks	1 222 241	1 320 048
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(257 801)	(567 800)
Variation de stocks	21 326	(30 460)
Autres achats et charges externes	(2 987 382)	(4 793 423)
Impôts, taxes et versements assimilés	(77 158)	(91 435)
Salaires	(2 820 421)	(4 251 204)
Cotisations sociales	(1 439 982)	(1 848 130)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	(963 973)	(1 008 860)
Sur immobilisations: dotations aux dépréciations	(818 423)	(228 674)
Sur actif circulant: dotations aux dépréciations	(259 919)	(230 677)
Dotations aux provisions	(1 831 446)	(1 034 580)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	(5 930)	-
Autres charges	(1 904 970)	(469 101)
Total des charges d'exploitation (II)	(13 243 938)	(16 523 470)
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(12 024 460)	(12 032 391)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers :		
De participation	9 169	67 162
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	205	217
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	9 374	67 378
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	(235 319)	(126 483)
Intérêts et charges assimilées	(666 321)	(70 630)
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)	(901 639)	(197 113)
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	(892 265)	(129 734)
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	(12 916 725)	(12 162 125)
Produits exceptionnels (VII)	-	11 516
Charges exceptionnelles (VIII)	-	(1 537 107)
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-	(1 525 591)
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	247 483	1 024 150
Total des produits (I + III + V + VII)	1 228 853	4 569 974
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	(13 898 095)	(17 233 540)
BENEFICE OU PERTE	(12 669 242)	(12 663 566)

1.2. Bilan Consolidé Actif

ACTIF	Exercice 31/03/2026			Exercice 31/03/2025
	Brut	Amort. et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)	83 975	(83 975)	-	-
Immobilisations incorporelles :				
Ecart d'acquisition	496 544	(496 544)	-	-
Frais de développement	5 422 545	(3 955 965)	1 466 580	2 629 919
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 068 257	(555 782)	512 476	611 391
Autres immobilisations incorporelles	447 992	(106 598)	341 394	447 992
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	7 024 311	-	7 024 311	7 226 013
S/T	14 459 649	(5 114 888)	9 344 761	10 915 315
Immobilisations corporelles :				
Terrains	219 050	-	219 050	219 050
Constructions	207 600	(38 637)	168 963	182 803
Installations techniques, matériel et outillage industriels	500 116	(356 443)	143 673	215 628
Installations générales	1 165 664	(414 938)	750 727	899 340
Matériel de transport	20 900	(20 900)	-	-
Matériel de bureau et informatiques	76 767	(70 440)	6 327	26 510
Mobilier de bureau	81 283	(57 784)	23 499	29 632
Droit d'utilisation	480 947	(400 794)	80 153	266 468
S/T	2 752 328	(1 359 936)	1 392 392	1 839 431
Immobilisations financières* :				
Participations	15 000	-	15 000	38 000
Prêts			-	-
Autres immobilisations financières	38 065		38 065	170 817
S/T	53 065	-	53 065	208 817
Total de l'actif immobilisé (III)	17 349 017	(6 558 799)	10 790 218	12 963 563
* Dont à moins d'un an				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements	103 244		103 244	81 918
En-cours de production	3 288 721	(161 183)	3 127 538	4 279 459
Produits finis			-	-
Marchandises	10 820 360	(742 130)	10 078 230	9 070 552
Avances et acomptes versés sur commandes	1 905 836		1 905 836	2 704 721
Créances** :				
Créances Cients et Comptes rattachés	2 778 249	(544 998)	2 233 251	2 011 223
Autres créances	1 810 780	-	1 810 780	1 858 716
Charges constatées d'avance	151 664		151 664	1 890 638
Capital souscrit appelé, non versé			-	-
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres	1 299 931	(818 693)	481 237	722 842
Autres titres		-	-	-
Instruments financiers à terme et jetons détenus			-	-
Disponibilités	718 635		718 635	559 047
Total de l'actif circulant (IV)	22 877 420	(2 267 004)	20 610 416	23 179 114
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	40 310 411	(8 909 778)	31 400 634	36 142 677
** Dont à moins d'un an				

1.3. Bilan Consolidé Passif

PASSIF	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capital [dont versé...]	1 354 832	4 469 346
Primes d'émission, de fusion, d'apport	64 862 450	58 682 249
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves consolidées	(39 233 509)	(32 824 954)
Résultat de l'exercice [Bénéfice ou perte]	(12 669 242)	(12 663 566)
Subventions d'investissement	1 258 056	1 662 650
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	15 572 587	19 325 725
Provisions pour risques	2 168 200	1 116 000
Provisions pour charges	597 344	305 270
Total des provisions (II)	2 765 544	1 421 270
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 041 066	1 333 688
Emprunts et dettes financières diverses**	1 355 413	2 020 356
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 000 000	1 003 037
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 161 118	2 893 716
Dettes fiscales et sociales	2 550 676	2 291 471
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 360 085	3 259 269
Produits constatés d'avance	2 594 146	2 594 146
Total des dettes* (III)	13 062 503	15 395 682
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	31 400 634	36 142 677
* Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
** Dont emprunts participatifs		

1.4. Etat de variation des capitaux propres

En k€	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Situation au 31 mars 2025	4 469	58 682	(32 825)	(12 664)	17 663	-	17 663
Incidence des changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	-	(12 664)	12 664	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	(12 669)	(12 669)	-	(12 669)
Résultat de l'exercice	-	-	-	(12 669)	(12 669)	-	(12 669)
Augmentations de capital	3 140	6 180	-	-	9 321	-	9 321
Autres variations	(6 255)	-	6 255	-	0	-	0
Total des transactions avec les propriétaires de la Société			6 255	-	6 255	-	6 255
Situation au 31 mars 2026	1 355	64 862	(39 233)	(12 669)	14 315	-	14 315

1.5. Tableau de flux de trésorerie

En k€	31/03/2026
Résultat net de l'exercice	(12 669)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	
<i>Dotations nettes des reprises aux amortissements, dépréciations et provisions ⁽¹⁾</i>	3 380
<i>Plus-values de cession</i>	(20)
<i>Quote-part des subventions virées au compte de résultat</i>	(4)
<i>Autres éliminations</i>	653
Capacité d'autofinancement	(8 660)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité ⁽²⁾	
<i>Incidence de la var. des stocks et en cours</i>	(129)
<i>Incidence de la var. des clients & autres débiteurs</i>	2 024
<i>Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs</i>	(1 373)
Total des variations	523
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	(8 137)
Acquisition d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières	(33)
Produit des cessions d'immobilisations	20
Variation des autres immobilisations financières	156
Variation de dettes sur immobilisations	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	143
Augmentation de capital en numéraire	8 906
Dividendes versés aux actionnaires	
Malis sur rachat d'actions	41
Encaissements liés aux nouveaux emprunts et dettes financières	-
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(774)
Valeurs mobilières de placement	(19)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	8 154
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	160
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	559
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	719
Variation de trésorerie nette par les soldes	160

Pour rappel, le tableau des flux de trésorerie se détermine en partie par la variation entre deux exercices.

Dans la mesure où nous n'avons pas reconstitué les comptes au 31 mars 2024 selon la norme française, il ne nous a pas été possible de déterminer les variations de trésorerie au 31 mars 2025.

2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés présentés ci-après ont été arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 30/07/2026.

2.1. Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés, qui se substitue au règlement CRC n° 99-02. Les principes comptables retenus sont appliqués de manière permanente et homogène à l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Introduction : changement de référentiel comptable

À compter de l'exercice clos le 31 mars 2026, la Société a décidé d'adopter les normes comptables françaises (French GAAP) pour l'établissement de ses états financiers consolidés, en remplacement des normes IFRS précédemment appliquées. La société n'a pas reconstitué les comptes au 31 mars 2024 selon la norme française, il n'a donc pas été possible de déterminer les variations de trésorerie au 31 mars 2025.

Nos motivations pour adopter la norme française ont été :

- La complexité accrue dans la mise en œuvre et l'interprétation des normes IFRS a été un critère important dans notre prise de décision. La norme française est plus simple et claire.
- Notre processus de consolidation est simple et ne nécessite pas de connaissances spécifiques comme demandé par les IFRS. Nous souhaitons internaliser ce travail sans ajouter une complexité supplémentaire à nos équipes.
- Réduction des coûts : La norme française, moins complexe que les IFRS, permet de limiter les frais liés à l'audit, à la formation des équipes et à la production des états financiers. La consolidation en IFRS était confiée à un prestataire externe, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Ce processus est désormais réalisé en interne par la direction financière.
- Meilleure adéquation avec la taille et la nature de l'activité : Les IFRS, conçues pour des groupes internationaux, peuvent s'avérer disproportionnées et compliquées à mettre en œuvre pour une petite entreprise quand bien même elle est cotée sur Euronext Growth.

2.2. Réconciliation du résultat consolidé au 31/03/2025

Passage entre la norme IFRS et la norme française

Désignation	IFRS	Normes françaises	Commentaires
Somme algébrique des résultats sociaux au 31/03/2025	(13 507 575)	(13 507 575)	Somme algébrique des résultats sociaux au 31/03/2025
Dotation Fonds commercial SOTEN neutralisée	31 352		non pris en compte en FG
Provision indemnité de départ à la retraite	(26 557)	(23 580)	Dorénavant provision prise en compte dans les comptes sociaux
Retraitement des loyers et des droits d'utilisation	6 160		En norme française le loyer est ventilé entre la dotation aux amortissement et une charge d'intérêt donc un impact nul sur le résultat
Actions gratuites attribuées au personnel valorisées selon la méthode IFRS	(66 833)		Actions gratuites valorisées selon la norme française et reconnue dans les comptes sociaux
Eliminations des titres auto contrôle (Actions gratuites & contrat de liquidité)	249 445		Pris en compte dans les comptes sociaux dans la rubrique "Equivalents de trésorerie"
En IFRS le Crédit d'impôt recherche vient en déduction des frais de développement	146 880		Crédit d'impôt recherche reconnu sous la rubrique "Impôt sur les bénéfices"
Neutralisation de la marge en stock sur les ventes intragroupe	(80 866)	(80 866)	Traitement identique en norme française
Neutralisation des provisions entre les sociétés consolidées	846 419	846 419	Traitement identique en norme française
Neutralisation des titres Jacquier détenus par Haffner Energy	369 906	369 906	Traitement identique en norme française
Retraitement du Goodwill suite à l'acquisition de Jacquier	(267 870)	(267 870)	Retraitement du Goodwill suite à l'acquisition de Jacquier
Impôt différé calculé sur les décalages temporaires	(11 404)		Impôt différé non pris en compte dans les comptes consolidés
Résultat consolidé	(12 310 944)	(12 663 566)	

➤ Périmètre et méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend l'ensemble des entités sur lesquelles la Société mère exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Les méthodes de consolidation retenues sont les suivantes :

Intégration globale : les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, de droit ou de fait, sont consolidées par intégration globale. L'ensemble des éléments d'actif, de passif, de produits et de charges est repris intégralement, les intérêts minoritaires étant présentés distinctement dans les capitaux propres et le résultat.

Intégration proportionnelle : les entités sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Seule la quote-part du Groupe dans les éléments d'actif, de passif, de produits et de charges est intégrée dans les comptes consolidés.

Mise en équivalence : les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (présumée lorsque le pourcentage de détention est compris entre 20 % et 50 %) sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La participation est inscrite au bilan pour la quote-part de capitaux propres qu'elle représente.

Les entités dont l'importance est non significative au regard des comptes consolidés pris dans leur ensemble peuvent être exclues du périmètre de consolidation.

➤ Date de clôture et retraitements d'homogénéité

L'exercice comptable du Groupe couvre la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026. Lorsque la date de clôture d'une filiale diffère de celle du Groupe, des comptes intermédiaires sont établis à la date de clôture de consolidation, ou des retraitements sont effectués pour les opérations significatives intervenues entre les deux dates. Les méthodes comptables des filiales sont alignées sur celles du Groupe par voie de retraitements d'homogénéité.

➤ Éliminations des opérations intragroupes

L'ensemble des transactions réciproques entre sociétés consolidées est éliminé : créances et dettes réciproques, produits et charges intragroupes, dividendes internes, ainsi que les résultats internes inclus dans les stocks et les immobilisations. Les plus ou moins-values internes réalisées sur les cessions d'actifs entre sociétés du périmètre sont également neutralisées.

➤ Écarts d'acquisition (goodwill)

Lors de la première consolidation d'une entité, les actifs et passifs identifiables acquis sont évalués à leur juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'actif net réévalué constitue l'écart d'acquisition. Lorsqu'il est positif, il est inscrit à l'actif du bilan consolidé et amorti linéairement sur sa durée d'utilité estimée, qui ne peut excéder dix ans sauf justification d'une durée plus longue. Un écart d'acquisition négatif (badwill) est rapporté au résultat selon un plan reflétant les hypothèses retenues lors de l'acquisition. Un test de dépréciation est réalisé dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

➤ Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité estimée de chaque catégorie d'actifs. L'approche par composants est appliquée lorsque des éléments significatifs d'une immobilisation présentent des durées d'utilité distinctes. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la production d'un actif éligible sont incorporés au coût de cet actif.

➤ Dépréciation des actifs

La valeur recouvrable des actifs immobilisés est appréciée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Elle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des frais de cession et la valeur d'usage, déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. Lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée.

➤ Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient comprend les coûts d'acquisition et de transformation. Les méthodes PEPS (premier entré, premier sorti) ou du coût moyen pondéré sont utilisées selon la nature des stocks. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure au coût de revient.

➤ Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement, apprécié au cas par cas ou de manière statistique selon l'ancienneté des créances. Les dettes financières sont inscrites au bilan pour leur montant nominal, diminué le cas échéant des frais d'émission étalés sur la durée de l'emprunt.

➤ Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont évaluées à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture. Les provisions pour engagements de retraite et avantages similaires sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées.

➤ Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Ils sont calculés en appliquant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront leur récupération. Les impôts différés actifs et passifs sont compensés au niveau de chaque entité fiscale.

L'entreprise a pris la décision, par prudence, de ne pas tenir compte des impôts différés compte tenu de sa situation fiscale.

➔ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le transfert au client des risques et avantages inhérents à la propriété des biens est intervenu, ou lorsque les prestations de services sont rendues. Il est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises, rabais et ristournes. Les contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode à l'avancement lorsque le résultat à terminaison peut être estimé de façon fiable, et selon la méthode à l'achèvement dans le cas contraire.

➔ Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération. À la clôture, les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture et les écarts de conversion sont enregistrés en résultat. Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle diffère de l'euro sont convertis selon la méthode du cours de clôture : les éléments du bilan au cours de clôture, les éléments du compte de résultat au cours moyen de la période. Les écarts de conversion résultant de ces traitements sont portés dans les capitaux propres consolidés.

➔ Instruments financiers

Le Groupe peut recourir à des instruments financiers dérivés (swaps de taux, contrats à terme sur devises) dans le cadre de sa politique de gestion des risques de taux et de change. Lorsque les conditions de la comptabilité de couverture sont remplies, les variations de juste valeur des instruments de couverture sont comptabilisées de manière symétrique à celles de

l'élément couvert. Dans le cas contraire, les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat financier.

➔ Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan significatifs sont mentionnés en annexe. Ils comprennent notamment les cautions, garanties et nantisements donnés et reçus.

➔ Changements de méthodes comptables et estimations

Les changements de méthodes comptables sont appliqués de manière rétrospective, avec ajustement des capitaux propres d'ouverture, sauf lorsque des dispositions transitoires spécifiques en disposent autrement. Les changements d'estimation sont comptabilisés de manière prospective.

À compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2025, la société applique le nouveau Plan Comptable Général (PCG) 2025, issu du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 homologué par arrêté du 26 décembre 2023. Ce nouveau cadre comptable remplace le PCG 2014 et introduit plusieurs modifications, notamment :

- Une nouvelle présentation des états financiers (bilan, compte de résultat, annexe)
- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charges

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

2.3. Reclassements exceptionnel / exploitation nouvelle réglementation ANC

N° compte comptable	Retraitement du résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation	31/03/2025 Antérieurement comptabilisé en exceptionnel	31/03/2026 Désormais comptabilisé en exploitation	Commentaires
67830000	Malis provenant du rachat d'actions émises par elle-même	259 727	63 479	
68161000	Dotations provisions dépréc. immos incorporelles Jaquier	228 674	-	Déprécié à 100% au 31/03/2025 ce qui explique l'absence de dotation au 31/03/2026, celle-ci aurait été comptabilisée en charges d'exploitation
67120000	Pénalités et amendes	998 205	1 768 063	Principalement indemnité protocole d'accord R-Hynoca et pénalités et amendes diverses
77520000	Produit de cession des immo. Corp.	2 650	20 158	Cession d'immobilisations corporelles
77700000	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	4 433		Reclassement en subvention d'exploitation

N° compte comptable	Retraitement au sein du résultat d'exploitation	31/03/2025	31/03/2026	Commentaires
79118000	Transfert de charge d'exploitation	12 844		En déduction du compte de charge correspondant (principalement des remboursements d'assurance)
79124000	Transfert de charge de personnel	98 402	66 127	En déduction du compte de charge correspondant (principalement part salariale chèque déjeuner, avantages en nature)

2.4. Liste des sociétés consolidées

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés			
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie	Nom - HAFFNER ENERGY		
	Siège - 2 Place de la Gare 51300 Vitry-le-François		
	N° d'indentification si entité française - 81317682300017		
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues - Siège social		
Raison sociale	Pays	% contrôle	Méthode de consolidation
Haffner Energy	France	-	Société mère
SAS Emile Jaquier	France	100%	Intégration globale

2.5. Continuité d'exploitation

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Sur la base de ses projections de trésorerie, elle considère être en mesure de disposer de ressources suffisantes pour assurer le financement de ses activités sur un horizon d'au moins douze mois, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Cet horizon de trésorerie repose sur les hypothèses structurantes suivantes, auxquelles il demeure subordonné :

- le succès, au cours du premier semestre de l'exercice, des tests de qualification du nouvel équipement sur le site de Marolles et la concrétisation des contrats commerciaux qui en découleraient, notamment dans le cadre du programme CORE100 ;
- la réalisation d'opérations de financement en cours de structuration, notamment sous la forme d'une augmentation de capital (Cf. note 23) ;
- l'étalement du paiement de certaines dettes ciblées et dans le respect du cadre légal ;
- la mise en place, le cas échéant, de solutions de financement complémentaires à court terme destinées à couvrir les variations du besoin en fonds de roulement.

La Société considère que ces hypothèses sont raisonnables au regard des éléments dont elle dispose à la date d'arrêté des comptes. Toutefois, la réalisation de certaines d'entre elles comportant par nature un degré d'incertitude, les comptes annuels ont été arrêtés en continuité d'exploitation sur la base de ces hypothèses. L'absence de concrétisation de tout ou partie de ces éléments serait susceptible de remettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.



3. DONNEES OPÉRATIONNELLES

3.1. Chiffre d'affaires

En application du Règlement ANC n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires afférent aux contrats à long terme peut être comptabilisé selon la méthode à l'avancement, dès lors que le résultat du contrat peut être estimé de manière fiable. Cette méthode traduit le principe de rattachement des produits aux exercices au cours desquels les prestations sont effectivement réalisées, indépendamment de la facturation ou des encaissements.

Conditions d'application

La méthode à l'avancement est applicable lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies : le montant total des produits du contrat est mesurable de façon fiable ; il est probable que les avantages économiques associés au contrat bénéficieront à l'entité ; le degré d'avancement à la date de clôture est déterminable de manière fiable ; et les coûts engagés ainsi que les coûts restant à supporter jusqu'à l'achèvement sont identifiables et mesurables. Lorsque ces conditions ne sont pas toutes réunies, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés recouvrables, sans dégagement de marge — c'est la méthode dite du bénéfice nul.

Si les conditions d'application de la méthode à l'avancement ne sont pas réunies, ou pour les prestations (ventes de biens ou de services) pour lesquelles le transfert des risques et avantages est réalisé à un instant

donné, le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques et avantages à la contrepartie.

Détermination du taux d'avancement

Le taux d'avancement est déterminé par la méthode la plus représentative de l'état réel d'avancement du contrat. Trois approches sont couramment retenues : le rapport entre les coûts encourus à la date de clôture et les coûts totaux estimés à terminaison (méthode des coûts engagés) ; la mesure physique des travaux réalisés sur la base d'expertises ou de métrés ; ou encore la référence à des jalons contractuels attestant de l'achèvement d'étapes identifiées. Le choix de la méthode doit être appliqué de manière cohérente et documenté dans l'annexe.

Comptabilisation et présentation

Le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement correspond au produit du montant total du contrat par le taux d'avancement, diminué des produits déjà comptabilisés au titre des exercices antérieurs. Lorsque le cumul des produits reconnus excède le montant facturé, la différence est inscrite à l'actif en tant que produits à recevoir ou en-cours de production. À l'inverse, lorsque la facturation excède les produits reconnus, la différence est portée au passif en produits constatés d'avance.

Traitement des modifications de contrat

Toute modification significative du périmètre, du prix ou des délais contractuels fait l'objet d'une réévaluation prospective des estimations à terminaison. Les effets de cette révision sont intégralement pris en

compte dans l'exercice au cours duquel la modification est identifiée, sans correction rétrospective des exercices antérieurs.

Pertes à terminaison

Dès lors qu'il apparaît probable que le coût total estimé à terminaison excédera le produit total du contrat, la perte prévisionnelle est intégralement provisionnée dès l'exercice de sa détection, sans attendre l'achèvement du contrat. Cette provision est comptabilisée en résultat opérationnel et présentée distinctement au passif du bilan consolidé. Elle est révisée à chaque clôture en fonction de l'actualisation des estimations.

Le chiffre d'affaires au 31 mars 2026 se décompose comme suit :

En k€	31/03/2026	31/03/2025
Production vendue de biens	131	237
Production vendue de services	1 130	123
Ventes de marchandises	1	2
Produits des activités annexes	75	16
Chiffre d'affaires	1 337	378

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 1 337 k€.

Celui-ci s'explique par la facturation d'une licence technologique pour un montant de 1m€. Le solde correspond principalement aux activités de chaudronnerie réalisées par notre filiale la SAS Emile Jacquier.

La répartition géographique de notre chiffre d'affaires se décompose ainsi :

• Canada	1 000 k€
• France	233 k€
• UE	60 K€
• Hors UE	44 k€

Carnet de commandes :

Le « carnet de commandes » est la somme des prestations non actualisées restant à exécuter à la date de clôture dans le cadre de contrats clients (i.e. de contrats créant des droits et obligations exécutoires entre les parties.

Il s'agit ainsi du chiffre d'affaires prévu dans le cadre de commandes fermes pluriannuelles en date de clôture.

Au 31 mars 2026, le carnet de commandes s'établit à 1.230 k€ HT et est constitué par des prestations facturées mais non constatées en chiffre d'affaires.

En k€	Inférieur à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	TOTAL
Montant total du prix de transaction affecté aux prestations non remplies (ou partiellement) à la date de clôture	1 230			1 230

La situation n'a pas évolué depuis l'exercice précédent et n'a pas donné lieu à une correction du carnet de commandes.

3.2. Autres produits

En k€	31/03/2026	31/03/2025
Production stockée	(1 107)	2 170
Production immobilisée	-	636
Subvention d'exploitation	223	657
Autres produits	37	307
Total autres produits	(847)	3 770

La variation significative des autres produits (-4 617 k€ par rapport au 31 mars 2025) s'explique principalement par l'effet mécanique de la variation de la production stockée : l'évolution de notre technologie a donné lieu à la sortie d'équipements jugés vétustes.

La subvention d'exploitation reconnue au 31 mars pour un montant de 223 k€ se décompose comme suit :

- Subvention Fonds Vert Territoires d'Industrie (ADEME) 173 k€
- Aides Apprentissage 35 k€
- Autres subventions 15 k€

3.3. Les autres achats & charges externes

Ces charges se décomposent comme suit :

En k€	31/03/2026	31/03/2025	Variance
Achat non stocké (eau, électricité, gaz, carburant,...)	(148)	(224)	76
Etudes et prestation	(19)	(150)	130
Montage et maintenance	(114)	(388)	273
Fourniture et petit équipement	(79)	(215)	136
Vêtement de travail et protection	(11)	(14)	3
S/T autres achats	(372)	(991)	619
Sous traitance générale	(16)	(26)	9
Location	(651)	(888)	238
Entretien et réparation	(38)	(67)	29
Maintenance	(284)	(166)	(118)
Assurances	(139)	(150)	12
Personnel extérieur	(172)	(602)	430
Honoraires	(939)	(1 184)	245
Publicité et communication	(82)	(155)	73
Voyages et déplacements	(92)	(269)	176
Frais bancaires	(74)	(83)	9
Autres charges externes	(129)	(214)	85
S/T charges externes	(2 615)	(3 803)	1 187
Total Autres achats & Charges externes	(2 987)	(4 793)	1 806

Les autres achats & charges externes s'élèvent à 2 987 k€, soit une réduction significative de (1.806) k€ par rapport à l'année dernière.

Nous avons poursuivi l'analyse de nos coûts et réduit l'ensemble des dépenses jugées non prioritaires.

Les achats non stockés couvrent essentiellement nos dépenses de fonctionnement de notre site de Marolles. La baisse significative constatée de (619) k€ s'explique par un meilleur contrôle de nos coûts et du fait que

les dépenses principales aient été engagées au cours de l'exercice précédent.

Au 31 mars 2026, les charges externes s'élèvent à 2.615 k€, soit une réduction des coûts de 1.187k€. Les principales variations sont :

- Les locations immobilières 238 k€
- Le personnel extérieur (recours à des consultants) 430 k€
- Honoraires (avocats & commissaires aux comptes) 245 k€
- Voyages et déplacements (limitation des déplacements) 176 k€

4. PERSONNEL ET EFFECTIFS

4.1. Effectifs

Les effectifs correspondent aux effectifs moyens de la période comprenant les CDD (contrat à durée déterminée) et les CDI (contrat à durée indéterminée) en équivalents temps plein de la société.

Répartition des effectifs par catégorie	
Catégories	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	6
Employés, techniciens, agents de maîtrise	10
Cadres et ingénieurs	20
Total	36

L'effectif moyen de 36 personnes se décompose ainsi : 33 salariés pour Haffner Energy (dont 20 cadres et 13 non-cadres) et 3 salariés non-cadres pour la SAS Emile Jacquier.

4.2. Charges de personnel

Les charges de personnel sont comptabilisées au fur et à mesure des services rendus.

Les charges de personnel se décomposent ainsi :

En k€	31/03/2026	31/03/2025
Salaires et traitements	(2 669)	(4 055)
Cotisations sociales	(1 145)	(1 810)
Indemnités de fin de contrat de travail	(151)	(197)
Charges au titre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie	-	-
Autres charges de personnel	(295)	(38)
Total	(4 260)	(6 099)

Les charges de personnel s'élèvent (4.260) k€, soit une réduction de 1 839 k€.

Cette variation s'explique par la réduction des effectifs et de leur non-remplacement sur la période.

4.3. Indemnité de départ à la retraite

Régimes à prestations définies

Les sociétés du Groupe versent à leur personnel des indemnités de fin de carrière conformément à la législation en vigueur.

Les salariés bénéficient de régimes de retraites à cotisations définies comme le régime de base de la sécurité sociale ou les régimes de retraites complémentaires. Le Groupe n'accorde pas à ses salariés de régimes facultatifs de retraites à prestations définies à travers lesquels l'employeur s'engage à verser à ses salariés, ou à une catégorie de ses salariés, des pensions de retraite dont le montant est fixé contractuellement.

Les provisions sont calculées avec les éléments et hypothèses suivants :

- La méthode retenue dans le cadre de l'évaluation des engagements est la méthode rétrospective des unités de crédit projetés (ou méthode du prorata des droits au terme).
- Elle retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.
- Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

La provision d'indemnité de départ à la retraite est désormais calculée selon la norme française.

Nous avons pris la décision d'ajuster cette provision à la clôture pour que le montant au 31 mars 2026 reflète le montant estimé selon la norme française.

La provision d'indemnité de départ à la retraite s'élève à 141 k€, soit une dotation nette de l'exercice de 51 k€.

Cette variation prend en compte le changement de méthode et les ajustements nécessaires pour parvenir au montant déclaré au 31 mars 2026, soit 141 k€.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31/03/2026	31/03/2025
Taux d'actualisation	4,15%	3,55%
Taux d'augmentation des salaires	2,00%	1,00%
Turnover	1,57%	Fort
Age de départ en retraite	64 ans	64 ans
Table de mortalité	INSEE 2024	INSEE 2024

4.4. Rémunération des principaux dirigeants

Les rémunérations comptabilisées en charges pour les principaux dirigeants (Directeur général et Président) ainsi que celles du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

	31/03/2026	31/03/2025
Avantages du personnel à court terme	420	424
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	5	5
Rémunération des membres du Conseil d'Administration	86	400
Total	510	829

5. EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION

L'excédent brut d'exploitation est égal à (8 880) k€, en amélioration de 1 991 k€ par rapport à l'exercice précédent avec (10 871) k€.

Les éléments principaux ayant contribué de manière significative à cette variation, sont :

• Moins d'achats consommés	3 052 k€
• Charges de personnel	1 570 k€
• Chiffre d'affaires	959 k€
• Autres charges externes (voyages, locations)	527 k€
• Personnel extérieur	430 k€
• Production stockée	(3 277) k€
• Autres charges (dont RGDS)	(758) k€
• Production immobilisée	(636) k€

6. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

En k€	31/03/2026	31/03/2025	Variances
Dotations aux amortissements	(964)	(1 009)	45
Dotations aux provisions pour risques & charges	(1 831)	(1 035)	(797)
Dotations aux provisions sur immobilisations	(818)	(229)	(590)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(260)	(231)	(29)
Reprise sur provisions pour risques et charges	729	343	386
Dotation nette (amortissement et provisions)	(3 145)	(2 160)	(985)

Les principales variations de l'année des dotations et des reprises d'amortissements & provisions d'exploitation sont :

- Une réduction nette de nos risques sociaux 327 k€
- La constatation d'une perte à terminaison sur un contrat* (1 500) k€
- La dépréciation des frais de développement (766) k€
- La dotation concernant les engagements de retraite (51) k€
- Valorisation des actions gratuites attribuées (241) k€

* Voir tableau des provisions pour explications complémentaires de la perte à terminaison

7. RÉSULTAT FINANCIER

Les charges provenant des intérêts sur emprunts, dettes financières et dettes de loyers sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a choisi de présenter les intérêts payés parmi les flux de financement.

Le résultat financier est égal à (892) k€ au 31 mars 2026, en diminution de - 763 k€ par rapport au 31 mars 2025.

Cette variation s'explique essentiellement par :

- Charges financières liées aux obligations convertibles en actions (540) k€
- Pertes latentes sur AGA et contrat de liquidité (235) k€
- Charges d'intérêt sur les emprunts (46) k€

8. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (détail des impôts différés et preuves d'impôt)

Impôts sur le résultat

Les impôts sur les résultats comprennent la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé, calculés conformément aux législations fiscales en vigueur en France. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf s'ils portent sur des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global, directement en capitaux propres ou dans le cadre de regroupements d'entreprises. Les actifs et les passifs d'impôt sont compensés à condition qu'ils remplissent certains critères.

Impôt exigible

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Le montant de l'impôt exigible dû (ou à recevoir) est déterminé sur la base de la meilleure estimation du montant d'impôt que la Société s'attend à payer (ou à recevoir) reflétant, le cas échéant, les incertitudes qui s'y rattachent. Il est calculé sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Impôts différés

Les actifs d'impôts différés relatifs à des déficits reportables ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que des bénéfices futurs permettront leur récupération. Par prudence, la Société a choisi de ne pas les reconnaître au 31 mars 2026.

8.1. Crédit d'impôt

Le crédit d'impôts recherche (CIR) 2025 s'élève à 247 k€ au 31 mars 2026.

Il se décompose ainsi :

Ajustement du produit à recevoir au titre de l'année 2025	(215) k€
Ajustement du CIR 2024	(40) k€
Estimation du CIR 2025	402 k€
Estimation du CIR du 1 ^{er} trimestre 2026	100 k€

Pour mémoire, le crédit d'impôt recherche 2024 s'élevait à 820 k€ et a été encaissé le 1er avril 2026.

9. ÉCARTS D'ACQUISITION

Le Groupe a acquis en juin 2023 la SAS Emile Jacquier pour un montant de 370 k€. Un écart d'acquisition de 497 k€ a été constaté dans les comptes clos au 31 mars 2024, correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la situation nette négative de 127 k€ de la SAS Emile Jacquier.

Au regard de la situation économique de la SAS Emile Jacquier et de ses perspectives, il a été décidé de déprécier la totalité de l'écart d'acquisition.

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES

10.1. Tableau des immobilisations

Tableau des immobilisations - Cadre général				
Situations et mouvements (b)	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice (c)
Rubriques (a)				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	84	-	-	84
Frais de développement	5 423	-	-	5 423
Brevets	883	-	-	883
Logiciels & site internet	198	-	(13)	185
En-cours d'immobilisation	7 226	-	(202)	7 024
Ecart d'acquisition	497	-	-	497
Autres immobilisations incorporelles	448	-	-	448
S/T	14 758	-	(215)	14 544
Immobilisations corporelles				
Terrains	219	-	-	219
Constructions	208	-	-	208
Installations techniques, matériels et outils industriels	687	7	(194)	500
Installations générales	1 149	23	(7)	1 166
Droit d'utilisation	928		(447)	481
Matériel de transport	21	-	-	21
Mobilier & Matériel de bureau et informatiques	191	2	(35)	158
S/T	3 403	33	(683)	2 752
Immobilisations financières				
Titres de participations	38	-	(23)	15
Dépôt et cautionnement	171	3	(136)	38
S/T	209	3	(159)	53
Total	18 370	36	(1 056)	17 349

Le tableau des immobilisations montre une diminution globale de 1 020 k€, principalement portée par les immobilisations corporelles de (650) k€ et financières de (156) k€.

Les immobilisations incorporelles restent stables. Les investissements dans les installations techniques et générales de 30 k€ concernent principalement la continuité de l'agencement du site de Marolles.

La baisse des immobilisations corporelles s'explique par la réduction des droits d'utilisation de (447) k€, correspondant à la clôture des contrats de nos leasings véhicules ainsi qu'un équipement industriel (centre d'usinage chez Emile Jacquier).

10.2. Tableau des amortissements

Tableau des amortissements - Cadre général							
Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement	3 ans	Linéaire	84	-	-	84
	Frais de développement	7 ans	Linéaire	774	448		1 222
	Brevets	20 ans	Linéaire	298	86		384
	Logiciels & site internet	1 an	Linéaire	172	13	(13)	172
	En-cours d'immobilisation						-
	Ecart d'acquisition			497			497
	Autres immobilisations incorporelles						-
	S/T			1 824	547	(13)	2 358
Immobilisations corporelles							
	Terrains	-	-				
	Constructions	15 ans	Linéaire	25	14		39
	Installations techniques, matériels et outils industriels	3 à 5 ans	Linéaire	472	78	(193)	356
	Installations générales	5 à 10 ans	Linéaire	250	119	(5)	363
	Droit d'utilisation			662	126	(387)	401
	Matériel de transport	3 ans	Linéaire	21			21
	Mobilier & Matériel de bureau et informatiques	3 à 5 ans	Linéaire	135	25	(32)	128
	S/T			1 563	362	(617)	1 308
Immobilisations financières							
	Titres de participations						
	Dépôt et cautionnement						
	S/T			-	-	-	-
Total				3 387	909	(630)	3 666

La réduction des amortissements s'explique par la mise au rebut du matériel industriel et des droits d'utilisation à la suite de la restitution d'une grande partie des véhicules en leasing et de la cession du leasing du centre d'usinage de la SAS Emile Jacquier.

10.3. Tableau des provisions

Tableau des dépréciations					
Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement		1 967	767		2 734
Brevets					-
Logiciels & site internet					-
En-cours d'immobilisation					-
Ecart d'acquisition					-
Autres immobilisations incorporelles		52	55		107
S/T		2 019	822	-	2 841
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériels et outils industriels					
Installations générales			52		52
Droit d'utilisation					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatiques					
S/T		-	52	-	52
Immobilisations financières					
Titres de participations					
Dépôt et cautionnement					
S/T		-	-	-	-
Total		2 019	873	-	2 892

Au 31 mars 2026, les frais de développement ont été dépréciés à hauteur de 38% de la valeur nette comptable pour un montant de 767 k€.

Cela concerne les frais de développement liés aux procédés qui ne généreront pas de chiffre d'affaires selon la définition de l'activation des frais de développement.

10.4. Augmentation des immobilisations

Augmentation des immobilisations					
Augmentation de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement			-		
Frais de développement			-		
Brevets			-		
Logiciels & site internet			-		
En-cours d'immobilisation			-		
Autres immobilisations incorporelles			-		
S/T	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions			-		
Installations techniques, matériels et outils industriels			7		
Installations générales			23		
Droit d'utilisation			-		
Matériel de transport			-		
Matériel de bureau et informatiques			2		
S/T	-	-	33	-	-
Immobilisations financières					
Titres de participations					
Dépôt et cautionnement			3		
S/T	-	-	3	-	-
Total	-	-	36	-	-

r

10.5. Diminution des immobilisations

Diminution des immobilisations					
Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					-
Frais de développement					-
Brevets					-
Logiciels & site internet			(1)		(11)
En-cours d'immobilisation					(202)
Autres immobilisations incorporelles					-
S/T	-	-	(1)	-	(213)
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					-
Installations techniques, matériels et outils industriels			(109)		(86)
Installations générales					(7)
Droit d'utilisation					(447)
Matériel de transport					-
Matériel de bureau et informatiques			(2)		(33)
S/T	-	-	(111)	-	(572)
Immobilisations financières					
Titres de participations					(23)
Dépôt et cautionnement					(136)
S/T	-	-	-	-	(159)
Total			(112)	-	(944)

Les cessions concernent les équipements industriels détenus par la SAS Emile Jacquier et totalement amortis. La mise hors service des en-cours d'immobilisation concerne l'ajustement d'une licence informatique pour 62 k€ et de la mise au rebut d'immobilisation en-cours liés à notre activité R&D.

10.6. Dotations aux amortissements

Dotations aux amortissements				
Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement		-		
Frais de développement		1 215		
Brevets		86		
Logiciels & site internet		13		
En-cours d'immobilisation		-		
Ecart d'acquisition		-		
Autres immobilisations incorporelles		55		
S/T	-	1 369	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains		-		
Constructions		14		
Installations techniques, matériels et outils industriels		78		
Installations générales		171		
Droit d'utilisation		126		
Matériel de transport		-		
Matériel de bureau et informatiques		25		
S/T	-	414	-	-
Immobilisations financières				
Titres de participations				
Dépôt et cautionnement				
S/T	-	-	-	-
Total	-	1 782	-	-

Les amortissements sont conformes à la méthode d'amortissement retenue.

10.7. Reprise d'amortissements

Reprise d'amortissements			
Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			-
Frais de développement			-
Brevets			-
Logiciels & site internet		(1)	(11)
En-cours d'immobilisation			-
Ecart d'acquisition			-
Autres immobilisations incorporelles			-
S/T	-	(1)	(11)
Immobilisations corporelles			
Terrains			-
Constructions			-
Installations techniques, matériels et outils industriels		(109)	(84)
Installations générales			(5)
Droit d'utilisation			(387)
Matériel de transport			-
Matériel de bureau et informatiques		(2)	(30)
S/T	-	(111)	(506)
Immobilisations financières			
Titres de participations			
Dépôt et cautionnement			
S/T			
Total		(112)	(517)

Les reprises d'amortissement concernent les cessions d'équipements industriels chez Emile Jacquier.

11. TESTS DE DÉPRÉCIATION

À chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe de tels indices, la Société effectue un test de dépréciation afin d'évaluer si la valeur comptable des actifs (ou des groupes d'actifs correspondant à l'unité génératrice de trésorerie auxquels ils se rattachent) n'est pas supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Ce test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à quatre ans établi et validé par la Direction auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation correspondant en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini.

L'actif net au 31 mars 2026 a fait l'objet d'un test de dépréciation sur la base d'un business plan projeté sur 5 ans.

Les hypothèses opérationnelles (chiffre d'affaires, marge, prévisions de trésorerie) prises en compte pour l'élaboration du test de dépréciation correspondent aux données préparées dans le cadre du business plan établi et validé par la Direction.

Le taux d'actualisation retenu est de 18% et le taux de croissance à l'infini est de 2%. La sensibilité de la valorisation des UGT (unités génératrices de trésorerie) est présentée lorsqu'un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé pourrait conduire à ce que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable. L'analyse de sensibilité réalisée, ayant porté sur les principales hypothèses clés que sont les contrats et les jalons de paiement, n'a pas fait apparaître de risque de dépréciation.

Ainsi, Les analyses réalisées par le management n'ont pas conduit au 31 mars 2026 à la reconnaissance de pertes de valeur.

12. CONTRATS DE LOCATION

En application des règles françaises de consolidation (Règlement ANC n° 2020-01), tout contrat de location, dès lors qu'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période déterminée, donne lieu à la comptabilisation d'un droit d'utilisation (DDU) à l'actif du bilan consolidé, en contrepartie d'une dette financière représentant l'obligation de paiement des loyers futurs.

À la date de prise d'effet du contrat, le DDU est évalué à la valeur actualisée des loyers futurs, majorée des coûts directs initiaux supportés par le preneur, des paiements d'avance effectués avant la date de commencement, et d'une estimation des coûts de remise en état si une obligation contractuelle ou légale existe. Le taux d'actualisation retenu est le taux implicite du contrat lorsqu'il est déterminable, ou à défaut le taux d'emprunt marginal du preneur.

À la date de prise d'effet du contrat, le DDU est évalué à la valeur actualisée des loyers futurs, majorée des coûts directs initiaux supportés par le preneur, des paiements d'avance effectués avant la date de commencement, et d'une estimation des coûts de remise en état si une obligation contractuelle ou légale existe. Le taux d'actualisation retenu est le taux implicite du contrat lorsqu'il est déterminable, ou à défaut le taux d'emprunt marginal du preneur.

Le DDU est amorti linéairement sur la durée du contrat. Toutefois, lorsque le contrat prévoit un transfert de propriété à l'échéance ou que le preneur dispose d'une option d'achat dont l'exercice est raisonnablement certain, l'amortissement est pratiqué sur la durée

d'utilité de l'actif. Le DDU peut par ailleurs faire l'objet d'un test de dépréciation conformément aux règles applicables aux actifs non courants, dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

La dette de loyers est quant à elle comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Chaque échéance de loyer versée est ventilée entre remboursement du capital de la dette et charge financière d'intérêts, cette dernière étant présentée en résultat financier.

A la clôture de l'exercice, ne sont concernés par les droits d'utilisation que :

- Les véhicules de service et de fonction (4 voitures)
- Un équipement industriel chez Emile Jacquier

Synthèse

En k€	31/03/2026	31/03/2025
Droits d'utilisation	481	928
Amortissements des droits d'utilisation	401	662
Dettes de loyer	(80)	266
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation	126	171
Charge d'intérêts sur les droits d'utilisation	19	26

Au 31 mars 2026, les droits d'utilisation nets se répartissent comme suit :

- Equipement laser 64 k€
- Véhicules 16 k€

Toutes les autres formes de location sont comptabilisées en charge d'exploitation.

13. ACTIFS FINANCIERS

La SAS Pôle du Bourbonnais et la SAS AEVHC, participations du groupe Haffner Energy, ont été liquidées au cours de l'exercice. Cette opération a donné lieu à la reconnaissance d'une perte de 20 k€.

Au 31 mars 2026, nos participations sont :

- Haffner Energy, Inc. 5 k€
- SAS Paris Vatry SAF 10 k€

14. STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production sont évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Les stocks et en cours de production sont le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle, selon une approche au cas par cas, au regard de la qualité des produits, à la date de clôture de l'exercice.

Au 31 mars 2026, les stocks et en-cours de production s'élèvent à 14 212 k€, comparable à l'exercice précédent.

Stocks et en-cours		
En k€	31/03/2026	31/03/2025
Matières premières et autres approvisionnements	103	82
En-cours de production	3 289	4 431
Produits finis		
Marchandises	10 820	9 571
Total	14 212	14 084

L'en-cours de production correspond à la valorisation de l'installation à Marolles. La variation des en-cours de production de (1 143) k€ s'explique par la mise au rebut des équipements vétustes.

Dépréciations des stocks et en-cours		
En k€	31/03/2026	31/03/2025
Matières premières et autres approvisionnements		
En-cours de production	(161)	(152)
Produits finis		
Marchandises	(742)	(500)
Total	(903)	(652)

En ce qui concerne les stocks de marchandises, les analyses de la société conduisent à comptabiliser un ajustement de 242 k€, ce qui porte la provision globale à 742 k€.

Pour mémoire, les stocks de l'activité cisaille de notre filiale SAS Emile Jacquier avaient été dépréciés à 100% au 31 mars 2025 : cette activité est désormais arrêtée.

15. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS

Les créances clients et autres actifs se décomposent comme suit :

En k€	31/03/2026	31/03/2025
Créances clients	2 601	2 366
Actifs sur contrat client courants	177	191
Dépréciation des créances au titre des pertes attendues	(545)	(545)
Total créances clients	2 233	2 011
Total Créances d'impôt courant		
Créances fiscales	1 642	1 790
Créances sociales	11	-
Autres actifs	1 918	2 708
Total autres actifs	3 570	4 497

Au 31 mars 2026, les créances clients comprennent principalement :

- Des créances sur les contrats Carbonloop pour un montant de 1 840 k€
- Des créances supérieures à un an pour 604 k€ TTC dépréciées à 100%

Les actifs sur contrats clients comprennent une facture à établir de 177 k€ sur le client Synnov (provisionnée à 100%).

Au 31 mars 2026, la dépréciation des créances clients et actifs sur contrats n'a pas évolué au cours de l'exercice. Elle s'élève à 545 k€ (principalement le client Synnov).

Les créances fiscales comprennent

- Créance de TVA 48 k€
- CIR 2024 820 k€ (encaissé le 01/04/2026)
- CIR 2025 402 k€
- TVA déductible 312 k€

Les autres actifs, 1 918 k€, comprennent principalement des acomptes versés aux fournisseurs pour un montant de 1 906 k€.

16. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des disponibilités détenues auprès des banques. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Au sein du tableau de flux de trésorerie, le poste correspond à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, après déduction des découverts bancaires.

En k€	31/03/2026	31/03/2025
Comptes bancaires	719	559
Équivalents de trésorerie	481	723
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière	1 200	1 282

Au 31 mars 2026, la trésorerie de la Société s'élève à 719 k€.

Les équivalents de trésorerie comprennent :

- Actions destinées à être attribuées aux employés, nettes des moins-values latentes : 456 k€
- Actions disponibles pour la régulation des cours du marché, nettes des moins-values latentes : 25 k€

17. CAPITAUX PROPRES

17.1. Capital social

Le capital est composé uniquement d'actions ordinaires.

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction de la prime d'émission.

Nombre d'actions :	31/03/2026	31/03/2025
En circulation à l'ouverture	44 693 457	44 693 457
Division du nominal	-	-
Diminution de capital	-	-
Augmentation de capital	90 789 731	-
En circulation à la clôture – actions entièrement libérées	135 483 188	44 693 457

90 789 731 actions ont été créées au titre des augmentations de capital au cours de l'exercice qui trouvent leur origine ci-dessous :

- 17 488 744 actions créées suite à l'augmentation de capital en avril 2025
- 73 300 987 actions créées suite aux conversions des obligations convertibles

17.2. Actions auto-détenues

Haffner Energy a confié à Portzamparc la gestion de son contrat de liquidité.

Au 31 mars 2026, la Société possédait 410 605 actions valorisées pour un montant total de 105 106 €.

Nombre d'actions	31/03/2026	31/03/2025
Nombre de titres achetés	1 795 039	412 662
Valeur des titres achetés	215 476	338 894
Prix unitaire moyen	0,12	0,82
Nombre de titres vendus	1 509 925	410 751
Valeur des titres vendus à l'origine	221 762	421 298
Prix de vente des titres vendus	180 808	347 897
Plus ou moins value	(40 954)	(73 401)
Nombre de titres annulés	-	-
Nombre de titres	410 605	125 491
Valeur d'origine des titres	105 106	111 393

17.3. Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir les activités de développement.

Par ailleurs, le financement des activités de la Société se fait principalement par des levées de fonds via l'obtention d'emprunts, de subventions, d'avances remboursables et des augmentations de capital.

17.4. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants.

Le résultat dilué par action a été calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (de base)	31/03/2026	31/03/2025
Nombre d'actions ordinaires à l'ouverture	44 693 457	44 693 457
Division du nominal		
Diminution de capital		
Augmentation de capital (en nombre d'actions)	90 789 731	
Effet dilutif des stock options et actions gratuites		
Actions d'autocontrôle	(337 820)	(490 113)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	135 145 368	44 203 344
Résultat de base par action en €	(0,09)	(0,29)
Résultat dilué par action en €	(0,09)	(0,29)

18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite, à la date de clôture qui résulte d'un événement passé, qui engendrera probablement une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Au 31 mars 2026, les provisions pour risques et charges se décomposent ainsi :

Tableau des provisions					
Rubriques (a)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Provision pour litiges divers	995 000	268 200	(200 000)	(395 000)	668 200
Provisions pour perte à terminaison	-	1 500 000			1 500 000
Autres provisions pour risques	121 000			(121 000)	-
Provisions pour charges					
Provisions pour pensions et obligations similaires	90 683	63 246		(12 612)	141 317
Autres provisions pour charges	214 587	241 440			456 027
Total	1 421 270	2 072 886	(200 000)	(528 612)	2 765 544

La provision pour litiges s'élève à 668 k€. Elle concerne essentiellement des litiges sociaux réévalués au mieux de notre estimation du risque. Une provision pour perte à terminaison d'un montant de 1 500 k€ a été constatée pour couvrir l'ensemble des coûts du contrat Vicat (voir ci-dessous). La reprise sur provision d'un montant de 121 k€ concerne la résolution des risques identifiés sur des équipements industriels. Les autres provisions pour charges soit 456 k€ concerne l'évaluation des actions gratuites attribuées à nos collaborateurs.

Contrat Vicat :

Pour rappel, dans le cadre de son introduction en Bourse, Haffner Energy a conclu, le 24 janvier 2022, un Term Sheet avec le groupe Vicat, dont l'entrée au capital de la Société s'inscrivait dans une logique de partenariat industriel de long terme. Cet accord, décrit dans la note d'opération, avait pour objectif le déploiement des technologies de Haffner Energy dans le secteur de la cimenterie, l'une des industries les plus émettrices de CO₂.

Ce premier Term Sheet a été remplacé par un nouvel accord signé le 14 mars 2025, précisant les modalités de collaboration entre les parties tout en maintenant les engagements mutuels pris en 2022. Dans ce cadre, un contrat définitif a été conclu le 12 février 2026 avec Vigier Holding, société détenue à 100% par le groupe Vicat. Celui-ci porte sur la fourniture d'un module SYNOCA® ainsi que sur les prestations d'ingénierie, d'assemblage et d'installation associées. Le groupe Vicat prend à sa charge les coûts d'intégration sur site ainsi que les coûts d'exploitation de l'installation, cette dernière ayant vocation à servir de démonstrateur industriel.

Cette première installation constitue un démonstrateur industriel destiné à valider, dans des conditions réelles d'exploitation, l'intégration de la technologie de Haffner Energy au sein d'une cimenterie. L'objectif est de disposer d'une référence industrielle destinée à être adaptée puis déployée sur d'autres sites du groupe Vicat, ainsi que, plus largement, auprès de l'industrie cimentière.

Une perte à terminaison de 1,5 M€ a été comptabilisée sur ce contrat au 31 mars 2026. Celle-ci résulte d'une approche prudente de l'estimation des coûts du projet (équipements, main-d'œuvre, transport et autres charges). Elle reflète le caractère stratégique de cette première référence industrielle, dont les retombées économiques attendues dépassent le seul équilibre financier de cette opération.

Contrat SARA :

Dans le cadre d'un Term Sheet conclu entre SARA et Haffner Energy en vue du développement du projet BHYOCHARM, SARA a versé à Haffner Energy, le 1er juin 2023, un acompte de 1 M€, destiné à être imputé sur la commande des équipements HYNOCAR®/SYNOCAR® lors de la conclusion du contrat définitif.

À la suite de la décision de SARA de ne pas poursuivre le projet, un différend est né entre les parties quant aux conséquences de cette rupture. Haffner Energy a saisi le Tribunal des Affaires Economiques de Paris afin de faire reconnaître son droit à conserver l'acompte versé, malgré l'abandon du projet par SARA, et d'obtenir la réparation des préjudices subis. SARA sollicitait, pour sa part, la restitution de l'acompte.

Par jugement du 16 juin 2026, le Tribunal a débouté SARA de l'ensemble de ses demandes, notamment de sa demande de restitution de l'acompte, et l'a condamnée aux dépens ainsi qu'au paiement d'une indemnité au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. Le Tribunal a, en revanche, rejeté les demandes indemnitaires complémentaires présentées par Haffner Energy.

Le jugement étant encore susceptible d'appel à la date d'arrêté des comptes, l'acompte de 1 M€ est maintenu au bilan au 31 mars 2026 et n'est, en conséquence, pas comptabilisé en produit. En revanche, aucune provision n'a été constituée au titre de ce litige.

19. DETTES FINANCIÈRES ET D'EXPLOITATION

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				
Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	2 316 326	354 746	1 911 580	50 000
Dettes de loyers	80 153	80 153		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 000 000	1 000 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 161 118	2 161 118		
Autres dettes				
Fiscales & sociales	2 550 676	2 550 676		
Autres dettes	2 360 085	2 360 085		
Produits constatés d'avance	2 594 146	2 594 146		
Total	13 062 503	11 100 923	1 911 580	50 000

Variation des dettes financières

En k€	31/03/2026	01/03/2025	Variation
Emprunts auprès des établissements de crédit	(1 041)	(1 334)	(293)
Prêts garantis par l'état	(124)	(493)	(369)
Avances remboursables	(1 145)	(1 255)	(111)
Ints courus auprès des Ets de crédit	(2)	(1)	1
Comptes courants associés	(5)	(5)	-
Clients - Avances et acomptes	(1 000)	(1 003)	(3)
Total	(3 316)	(4 091)	(774)

Nos emprunts et dettes assimilées se décomposent ainsi :

- 3 emprunts bancaires 1 041 k€

- 3 PGE (Prêt Garanti par l'État) 124 k€
- 4 avances remboursables 1 151 k€

Au 31 mars 2026, les avances et acomptes clients correspondent à un acompte de 1 000 k€ versé par la Société SARA dans le cadre de l'accord stratégique de long terme signé le 31 mars 2023.

Les dettes fiscales et sociales concernent essentiellement les dettes liées à la masse salariale (charges patronales et salariales, provision congés payés...)

Les autres dettes comprennent essentiellement :

- Dette R-Hynoca (protocole signé en décembre 2023) 1 850 k€
- Jetons de présence dus aux administrateurs 463 k€

Les passifs sur contrat de 2 594 k€ correspondent aux produits constatés d'avance comptabilisés dans le cadre des contrats avec le client Carbonloop.

20. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées			
Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
Société R-Hynoca	Dettes	30	
Société R-Hynoca	Indemnité transactionnelle	1 850	
Société Kouros et ses filiales	Créances client (TTC)	1 840	
Société Kouros et ses filiales	Passifs sur contrat	2 594	
SCI Darian, détenue par Philippe Haffner et ses enfants	Loyer SCI Darian	77	

21. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les garanties données sont :

BNP Paribas

- Cautiion bancaire simple liée à l'acompte reçu de SARA 1 000 k€
- Contre garantie PGE 717 k€
- Assurance PGE 33 k€

Caisse d'épargne

- Cautiion liée aux emprunts bancaires 379 k€

Engagement hors bilan		
En k€	31/03/2026	31/03/2025
Garanties données :	2 129	2 627
BNP Paribas Vitry	1 750	1 952
Société Générale	-	148
Caisse d'Epargne	379	528
Garanties reçues :		
Garantie reçue de l'Etat (prêt période COVID)	-	81

22. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires facturés à la Société par ses commissaires aux comptes se répartit ainsi pour les exercices clos au 31 mars 2026 et 2025 :

Honoraires des commissaires aux comptes		
	Commissaire aux comptes 1	Commissaires aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	79	65
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	30	5
Total	109	70

23. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POST-CLÔTURE

- Dans le litige opposant Haffner Energy à SARA, par jugement du 16 juin 2026, le Tribunal des activités économiques de Paris a fait droit à la demande de Haffner Energy tendant au maintien de l'acompte de 1 M€. SARA a été débouté de ses demandes et été condamnée aux dépens ainsi qu'au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

- Au Canada, création de la SVP avec Mundi Energies : Comme annoncé dans le communiqué de presse du 12/12/2025, Haffner Energy détient 49 % du capital de la coentreprise sans aucun apport en numéraire, la licence constituant l'apport en nature exclusif. Mundi Énergies est l'actionnaire majoritaire.

Haffner Mundi Technologies, Inc. est destinée à commercialiser la technologie, fabriquer sous licence une partie majoritaire des équipements selon les normes canadiennes, et développer puis exploiter les installations, avec la participation directe d'un réseau d'agriculteurs canadiens co-actionnaires.

Le 27/07/2026, un nouveau contrat entre Haffner Energy et Mundi Énergies accompagnée de ses partenaires canadiens a été annoncé (voir le [communiqué de presse](#)). Ce contrat renforce le partenariat technologique en un partenariat stratégique, industriel et capitalistique. Il permet à la

Société de mettre en œuvre un modèle économique associant la fourniture de ses technologies à une participation significative dans des actifs de production d'énergies renouvelables afin de générer des revenus récurrents. En effet, les Investisseurs se sont contractuellement engagés à réserver à Haffner Energy, à des conditions préférentielles, une participation de 20% dans les sociétés de projet qui développeront les infrastructures énergétiques issues du partenariat. De son côté, Haffner Energy a ouvert son capital aux partenaires Investisseurs, avec un programme d'investissement en fonds propres d'un montant maximal de 10 M€, dans la limite de 23,07 % du capital (BSA inclus). Une première séquence de 2 M€ a été engagée par la Société le 27/07/2026.

- Réalisation du dernier tirage prévu dans le cadre du programme de financement OCEANE-BSA conclu avec Hanover Square Investments 1 a marqué l'achèvement de ce dispositif de financement. La fin du programme a été annoncée le 19 mai 2026, avec 4,8 millions € levés et l'émission de 109 103 381 Actions Nouvelles au total (cf. communiqué de presse du 19/05/2026).
- Enregistrements des premières souscriptions d'actions résultant de l'exercice des BSA attachés à l'augmentation de capital réalisée en avril 2025, comme indiqué section VI.2

2. Comptes sociaux

Poursuivre sur la page suivante pour accéder au Rapport des comptes sociaux.

SA HAFFNER ENERGY

Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2026

TABLE DES MATIÈRES

1. SYNTHÈSE DES ÉTATS FINANCIERS	72	5. CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS	86
1.1 Bilan actif	72	6. PASSIF	87
1.2 Bilan passif	73	6.1 Tableau de variation des capitaux propres	87
1.3 Compte de résultat	74	6.2 Capital	87
1.4 Principes, règles et méthodes comptables	75	6.3 Actions auto détenues	88
1.5 Changements de méthodes comptables	76	7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	89
1.6 Continuité d'exploitation	77	7.1 Provisions pour litiges	89
2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES	78	7.2 Provisions pour perte à terminaison	90
2.1 Tableau des immobilisations	78	7.3 Les engagements de pensions ou d'indemnités assimilées	90
2.2 Tableau des amortissements	79	8. LES DETTES FINANCIÈRES ET LES DETTES D'EXPLOITATION	91
2.3 Tableau des dépréciations	80	9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	92
2.4 Augmentation des immobilisations	81	9.1 Chiffre d'affaires	92
2.5 Diminution des immobilisations	82	9.2 Autres achats et charges externes	93
2.6 Dotation aux amortissements	83	9.3 Effectif moyen	94
2.7 Diminution des dotations aux amortissements	84	9.4 Rémunération des dirigeants	94
3. FILIALES ET PARTICIPATIONS	85	9.5 Engagements et opérations non inscrites au bilan	94
4. STOCKS	86	10. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POST-CLOTURE	95

1. SYNTHÈSE DES ÉTATS FINANCIERS

1.1 Bilan actif

ACTIF	31/03/2026			31/03/2025
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)	83 975	(83 975)	-	-
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement	5 422 545	(3 955 965)	1 466 580	2 661 271
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 035 393	(522 918)	512 476	611 391
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	447 992	(106 598)	341 394	416 640
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	7 024 311		7 024 311	7 226 013
Immobilisations corporelles :				
Terrains	219 050		219 050	219 050
Constructions	207 600	(38 637)	168 963	182 803
Installations techniques, matériel et outillage industriels	332 643	(195 809)	136 834	1 123 941
Autres immobilisations corporelles	1 272 117	(519 088)	753 030	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières* :				
Participations	384 906	(369 906)	15 000	38 000
Créances rattachées à des participations	37 106		37 106	169 858
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)	16 383 664	(5 708 919,37)	10 674 745	12 648 967
* Dont à moins d'un an				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production	3 163 523		3 163 523	4 279 458
Produits finis				
Marchandises	10 828 778	(742 130)	10 086 648	9 151 418
Avances et acomptes versés sur commandes	1 905 836		1 905 836	2 699 750
Créances** :				
Créances Clients et Comptes rattachés	2 815 998	(503 175)	2 312 822	1 988 726
Autres créances	2 680 513	(875 958)	1 804 555	1 855 514
Charges constatées d'avance	144 089		144 089	1 882 598
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres	1 219 378	(738 141)	481 237	722 842
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	680 861		680 861	548 087
Total de l'actif circulant (IV)	23 438 976	(2 859 405)	20 579 572	23 128 392
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	39 906 615	(8 652 299)	31 254 317	35 777 359
** Dont à moins d'un an				

1.2 Bilan passif

PASSIF	31/03/2026	31/03/2025
Capital [dont versé...]	1 354 832	4 469 346
Primes d'émission, de fusion, d'apport	64 862 450	58 682 249
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	23 321	23 321
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(39 159 500)	(32 568 613)
Résultat de l'exercice [Bénéfice ou perte]	(12 730 587)	(12 771 680)
Subventions d'investissement	1 258 056	1 662 650
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	15 608 572	19 497 274
Provisions pour risques	2 446 619	1 122 325
Provisions pour charges	572 478	214 587
Total des provisions (II)	3 019 097	1 336 912
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 096 635	1 721 350
Emprunts et dettes financières diverses**	1 151 026	1 260 405
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 000 000	1 000 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 143 869	2 855 526
Dettes fiscales et sociales	2 280 886	2 254 453
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 360 085	3 257 294
Produits constatés d'avance	2 594 146	2 594 146
Total des dettes* (III)	12 626 647	14 943 173
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	31 254 317	35 777 359
* Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
** Dont emprunts participatifs		

1.3 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/03/2026	31/03/2025
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises		811
Production vendue	1 198 161	73 167
Montant net du chiffre d'affaires	1 198 161	73 978
Production stockée	(1 115 935)	2 185 822
Production immobilisée	-	635 955
Subventions	217 130	650 012
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	443 906	238 686
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	158	
Autres produits	16 978	8 980
Total des produits d'exploitation (I)	760 399	3 793 433
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises	(1 120 100)	(3 867 803)
Variation de stocks	1 177 360	1 400 914
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(214 840)	(367 233)
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	(2 897 733)	(4 671 091)
Impôts, taxes et versements assimilés	(70 316)	(80 047)
Salaires	(2 456 258)	(3 999 861)
Cotisations sociales	(1 297 424)	(1 703 438)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	(825 264)	(822 532)
Sur immobilisations: dotations aux dépréciations	(818 423)	-
Sur actif circulant: dotations aux dépréciations	(242 130)	(100 232)
Dotations aux provisions	(2 197 296)	(1 506 419)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	(5 930)	
Autres charges	(1 900 506)	(468 234)
Total des charges d'exploitation (II)	(12 868 859)	(16 185 976)
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(12 108 461)	(12 392 544)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9 169	67 162
Reprises sur dépréciations et provisions		136 765
Différences positives de change	205	141
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	9 374	204 068
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	(235 319)	(496 389)
Intérêts et charges assimilés	(643 285)	(36 115)
Différences négatives de change	(380)	(3 719)
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de		
Total des charges financières (VI)	(878 983)	(536 224)
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	(869 609)	(332 155)
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	(12 978 070)	(12 724 699)
Produits exceptionnels (VII)	-	197 842
Charges exceptionnelles (VIII)	-	(1 268 973)
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-	(1 071 131)
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	247 483	1 024 150
Total des produits (I + III + V + VII)	769 773	4 195 343
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	(13 500 360)	(16 967 022)
BENEFICE OU PERTE	(12 730 587)	(12 771 680)

1.4 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2022-06 de l'ANC.

La comptabilisation du chiffre d'affaires reflète le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit. Le transfert des biens et services étant fondé sur la notion de transfert du contrôle au client, celui-ci peut se produire à une date donnée, ou sur une période donnée. La reconnaissance de chiffre d'affaires par la Société repose sur un transfert de contrôle au client en continu sur une période donnée. Il est également précisé que, par symétrie, les coûts de certains équipements spécifiques sont enregistrés dès lors que ceux-ci sont produits et réceptionnés. Les achats non spécifiques sont enregistrés en stock dès lors que leur usage alternatif n'est pas démontré.

Les coûts d'obtention et de réalisation de contrats ne sont pas significatifs.

Une provision pour contrat déficitaire est évaluée à la valeur actuelle du plus faible du coût attendu de la résiliation ou de l'exécution du contrat, ce dernier étant déterminé sur la base des coûts complémentaires nécessaires pour remplir les obligations prévues au contrat. Préalablement à la détermination d'une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs dédiés à ce contrat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les changements de méthodes comptables sont appliqués de manière rétrospective, avec ajustement des capitaux propres d'ouverture, sauf lorsque des dispositions transitoires spécifiques en disposent autrement. Les changements d'estimation sont comptabilisés de manière prospective.

À compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2025, la société applique le nouveau Plan Comptable Général (PCG) 2025, issu du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 homologué par arrêté du 26 décembre 2023. Ce nouveau cadre comptable remplace le PCG 2014 et introduit plusieurs modifications, notamment :

- Une nouvelle présentation des états financiers (bilan, compte de résultat, annexe)
- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charges

1.5 Changements de méthodes comptables

1.5.1 Première application du règlement ANC 2022-06

Reclassement du résultat exceptionnel				
N° compte comptable	Retraitement du résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation	31/03/2025 Antérieurement comptabilisé en exceptionnel	31/03/2026 Désormais comptabilisé en exploitation	Commentaires
67830000	Malis provenant du rachat d'actions émises par elle-même	259 727	63 479	
68161000	Dotations provisions dépréc. immos incorporelles Jaquier	228 674	-	Déprécié à 100% au 31/03/2025 ce qui explique pourquoi il n'y a pas de dotation au 31/03/2026 et qui aurait été comptabilisée en exploitation
67120000	Pénalités et amendes	997 941	1 763 713	Principalement indemnité protocole d'accord R-Hynoca et pénalités et amendes diverses
77520000	Produit de cession des immo. Corp.	2 650	158	Cession d'immobilisations corporelles
77700000	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	4 433	-	Reclassement en subvention d'exploitation

Reclassement des transferts de charges				
N° compte comptable	Retraitement au sein du résultat d'exploitation	31/03/2025	31/03/2026	Commentaires
79118000	Transfert de charge d'exploitation	2 807	-	En déduction du compte de charge correspondant (principalement des remboursements d'assurance)
79124000	Transfert de charge de personnel	87 255	63 832	En déduction du compte de charge correspondant (principalement part salariale chèque déjeuner, avantages en nature)

Reclassement des immobilisations incorporelles				
Reclassement Bilan net	31/03/2025	31/03/2026	Commentaires	
Frais de développement	4 648 856	1 466 580	Frais de développement - Reclassement dépréciation frais de R&D provenant de "prov. dépréc. autres immobilisations incorporelles"	
Autres immobilisations incorporelles	5 655 068	341 394	Autres immobilisations incorporelles	
		7 024 311	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes - Reclassement provenant de "Autres immobilisations incorporelles - Nouvelle rubrique suite à la nouvelle norme ANC 2022-06"	

1.5.2 Comptabilisation d'une provision pour indemnités de départs à la retraite

A compter du 1er avril 2025, la société a décidé de comptabiliser une provision pour indemnité de départ à la retraite, ce qui conduit à une meilleure information financière (cf note 7.3)

1.6 Continuité d'exploitation

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Sur la base de ses projections de trésorerie, elle considère être en mesure de disposer de ressources suffisantes pour assurer le financement de ses activités sur un horizon d'au moins douze mois, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Cet horizon de trésorerie repose sur les hypothèses structurantes suivantes, auxquelles il demeure subordonné :

- le succès, au cours du premier semestre de l'exercice, des tests de qualification du nouvel équipement sur le site de Marolles et la concrétisation des contrats commerciaux qui en découleraient, notamment dans le cadre du programme CORE100 ;
- la réalisation d'opérations de financement en cours de structuration, notamment sous la forme d'une augmentation de capital (Cf. note 10) ;
- l'étalement du paiement de certaines dettes ciblées et dans le respect du cadre légal ;
- la mise en place, le cas échéant, de solutions de financement complémentaires à court terme destinées à couvrir les variations du besoin en fonds de roulement.

La Société considère que ces hypothèses sont raisonnables au regard des éléments dont elle dispose à la date d'arrêté des comptes. Toutefois, la réalisation de certaines d'entre elles comportant par nature un degré d'incertitude, les comptes annuels ont été arrêtés en continuité d'exploitation sur la base de ces hypothèses. L'absence de concrétisation de tout ou partie de ces éléments serait susceptible de remettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES

2.1 Tableau des immobilisations

Tableau des immobilisations - Cadre général				
Situations et mouvements (b) Rubriques (a)	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice (c)
G04,1				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	83 975			83 975
Frais de développement	5 422 545			5 422 545
Brevets	882 851			882 851
Logiciels & site internet	159 977		(7 435)	152 542
En-cours d'immobilisation	7 226 013		(201 702)	7 024 311
Autres immobilisations incorporelles	447 992			447 992
S/T	14 223 353	-	(209 137)	14 014 216
Immobilisations corporelles				
Terrains	219 050			219 050
Constructions	207 600			207 600
Instal. tech. matériels et outils industriels	409 551	7 206	(84 114)	332 643
Installations générales	1 106 901	23 292	(6 585)	1 123 608
Matériel de transport	6 000			6 000
Matériel de bureau et informatiques	175 132	2 350	(34 972)	142 509
S/T	2 124 233	32 848	(125 671)	2 031 410
Immobilisations financières				
Titres de participations	407 906		(23 000)	384 906
Dépôt et cautionnement	169 858	2 832	(135 584)	37 106
S/T	577 764	2 832	(158 584)	422 012
Total	16 925 351	35 680	(493 392)	16 467 639

Toutes les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Le tableau des immobilisations montre une diminution globale de 457 712 €, principalement portée par les immobilisations incorporelles ((209 137) €) et financières ((155 752) €). Les investissements dans les installations techniques et générales (30 498 €) concernent principalement la continuité de l'agencement du site de Marolles.

A compter du 1^{er} avril 2025, la société a pris la décision de ne plus procéder à l'activation des frais de Recherche & Développement. Les projets en immobilisations en cours sont toujours en phase de développement.

2.2 Tableau des amortissements

Tableau des amortissements - Cadre général						
Situations et mouvements (b) Rubriques (a)	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	3 ans	Linéaire	83 975			83 975
Frais de développement	7 ans	Linéaire	773 689	448 301		1 221 990
Brevets	20 ans	Linéaire	297 739	85 922		383 661
Logiciels & site internet	1 an	Linéaire	133 699	12 993	(7 435)	139 257
En-cours d'immobilisation						-
Autres immobilisations incorporelles						-
S/T			1 289 101	547 216	(7 435)	1 828 882
Immobilisations corporelles						
Terrains						-
Constructions	15 ans	Linéaire	24 797	13 840	-	38 637
Instal. tech. matériels et outils industriels	3 à 5 ans	Linéaire	206 786	71 730	(82 708)	195 809
Installations générales	5 à 10 ans	Linéaire	237 073	113 467	(5 383)	345 156
Matériel de transport	3 ans	Linéaire	6 000			6 000
Matériel de bureau et informatiques	3 à 5 ans	Linéaire	123 784	23 970	(31 650)	116 103
S/T			598 439	223 007	(119 741)	701 704
Immobilisations financières						
Titres de participations						-
Dépôt et cautionnement						-
S/T			-	-	-	-
Total			1 887 540	770 223	(127 176)	2 530 587

La réduction des amortissements s'explique principalement par la mise au rebut du matériel industriel (-82 708 €) et du matériel informatique (-31 650 €).

La Société a décidé avec effet au 1er octobre 2023 de modifier sa méthode d'amortissement des frais de développement et de retenir désormais la méthode linéaire sur 7 ans à la place de la méthode dite « Variable » (amortissement d'un bien selon une unité d'œuvre).

2.3 Tableau des dépréciations

Tableau des dépréciations				
Situations et mouvements (b)	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice (c)
Rubriques (a)				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 967 380	766 595		2 733 975
Brevets				
Logiciels & site internet				
En-cours d'immobilisation				
Autres immobilisations incorporelles	51 557	55 041		106 598
S/T	2 018 937	821 636	-	2 840 573
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. tech. matériels et outils industriels				
Installations générales				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatiques		51 828		51 828
S/T	-	51 828	-	51 828
Immobilisations financières				
Titres de participations	369 906			369 906
Dépôt et cautionnement				
S/T	369 906	-	-	369 906
Total	2 388 843	873 464	-	3 262 307

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Au 31 mars 2026, les frais de développement ont été déprécié à hauteur de 38% de la valeur nette comptable pour un montant de 766 595 €. Cela concerne les frais de développement liés à nos procédés qui ne généreront pas de chiffre d'affaires selon la définition de l'activation des frais de développement.

Autres immobilisations incorporelles

A la suite de la fusion avec Soten en 2016, il a été comptabilisé un fonds de commerce pour une valeur de 447 992 € dans les comptes de Haffner Energy. Ce fonds commercial, lié aux projets de R&D Hynoca® (gazéification), suit le même traitement comptable concernant sa dépréciation. Au 31 mars 2026 une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour 55 041 € soit un cumul de 106 598 €.

2.4 Augmentation des immobilisations

Augmentation des immobilisations					
Augmentation de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Brevets					
Logiciels & site internet					
En-cours d'immobilisation					
Autres immobilisations incorporelles					
S/T	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Instal. tech. matériels et outils industriels			7 206		
Installations générales			23 292		
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatiques			2 350		
S/T	-	-	32 848	-	-
Immobilisations financières					
Titres de participations					
Dépôt et cautionnement			2 832		
S/T	-	-	2 832	-	-
Total	-	-	35 680	-	-

2.5 Diminution des immobilisations

Diminutions des immobilisations					
Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Brevets					
Logiciels & site internet					(7 435)
En-cours d'immobilisation					(201 702)
Autres immobilisations incorporelles					
S/T	-	-	-	-	(209 137)
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Instal. tech. matériels et outils industriels					(84 114)
Installations générales					(6 585)
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatiques			(2 036)		(32 936)
S/T	-	-	(2 036)	-	(123 636)
Immobilisations financières					
Titres de participations	(23 000)				
Dépôt et cautionnement	(135 584)				
S/T	(158 584)	-	-	-	-
Total	(158 584)	-	(2 036)	-	(332 773)

La mise hors service des en-cours d'immobilisation pour un montant de 201 702 € concerne l'ajustement d'une licence informatique pour 62 060 € et de la mise au rebut d'immobilisation en-cours liés à notre activité R&D pour un montant de 139 642 €.

2.6 Dotation aux amortissements

Augmentation des dotations aux amortissements				
Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement		448 301		
Brevets		85 922		
Logiciels & site internet		12 993		
En-cours d'immobilisation				
Autres immobilisations incorporelles				
S/T	-	547 216	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions		13 840		
Instal. tech. matériels et outils industriels		71 730		
Installations générales		113 467		
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatiques		23 970		
S/T	-	223 007	-	-
Immobilisations financières				
Titres de participations				
Dépôt et cautionnement				
S/T	-	-	-	-
Total	-	770 223	-	-

Les amortissements sont conformes à la méthode d'amortissement retenue.

2.7 Diminution des dotations aux amortissements

Diminution des dotations aux amortissements			
Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Brevets			-
Logiciels & site internet			7 435
En-cours d'immobilisation			
Autres immobilisations incorporelles			
S/T	-	-	7 435
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Instal. tech. matériels et outils industriels			82 708
Installations générales			5 383
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatiques		2 128	29 522
S/T	-	2 128	117 613
Immobilisations financières			
Titres de participations			
Dépôt et cautionnement			
S/T	-	-	-
Total	-	2 128	125 048

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières Filiales & participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)	Observations
			Brute	Nette						
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)	(1 184 378)	100%	369 906	-	-	-	177 013	(301 077)	-	
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
A. Total des filiales			369 906	-	-	-			-	
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)										
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
B. Total des participations			-	-	-	-			-	
C. Total des filiales et des participations (A + B)			369 906	-	-	-			-	

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

(2) Dans la monnaie locale d'opération.

(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.

(4) En euros.

(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.

(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.

(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

4. STOCKS

Stocks et en-cours		
Postes (a)	31/03/2026	31/03/2025
Matières premières et autres approvisionnements		
En-cours de production	3 163 523	4 279 458
Produits finis		
Marchandises	10 828 778	9 651 418
Total	13 992 301	13 930 876

Au 31 mars 2026, les stocks et en-cours de production s'élèvent à 13 992 301 €, comparable à l'exercice précédent.

Les stocks de marchandises correspondent à des achats d'anticipation (fours, compresseurs, PSA...), et seront utilisés dans nos projets à venir.

L'encours de production correspond à la valorisation de notre installation à Marolles. La variation des en-cours de production (-1 115 935 €) s'explique par la mise au rebut des équipements vétustes.

Dépréciations des stocks et en-cours		
Postes (a)	31/03/2026	31/03/2025
Matières premières et autres approvisionnements		
En-cours de production		
Produits finis		
Marchandises	742 130	500 000
Total	742 130	500 000

Les analyses de la société conduisent à comptabiliser un ajustement de 242 130 €, ce qui porte la provision globale à 742 130 €.

5. CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	37 106		37 106
Créances de l'actif circulant	4 117 377	4 117 377	
Charges constatées d'avance	144 089	144 089	
Total	4 298 573	4 261 466	37 106

Au 31 mars 2026, les créances clients comprennent principalement :

- Des créances sur les contrats Carbonloop pour un montant de 1 839 803 €
- Des créances supérieures à un an pour 426 792 € TTC dépréciées à 100%

Les actifs sur contrats clients comprennent une facture à établir de 177 000 € TTC sur le client Synnov (provisionnée à 100%).

Au 31 mars 2026, la dépréciation des créances clients et actifs sur contrats n'a pas évolué au cours de l'exercice. Elle s'élève à 503 175 € HT (principalement sur le client Synnov).

Les créances fiscales comprennent :

- Créance de TVA 47 967 €
- CIR 2024 819 818 € (encaissé le 01/04/2026)
- CIR 2025 401 815 €
- TVA déductible 294 729 €

6. PASSIF

6.1 Tableau de variation des capitaux propres

En k€	Capital	Primes d'émission	Réserves légal	Report à nouveau	Subventions d'investissement	Résultat	Total
Situation au 31 mars 2025	4 469 346	58 682 249	23 321	(32 568 613)	1 662 650	(12 771 680)	19 497 274
Incidence des changements de méthode comptable - PIDR				(74 219)			(74 219)
Affectation du résultat				(12 771 680)		12 771 680	-
Résultat net de l'exercice						(12 730 587)	(12 730 587)
Augmentations de capital	3 140 498	6 180 201					9 320 699
Réduction de capital	(6 255 012)			6 255 012			(0)
Autres variations					(404 594)		(404 594)
Situation au 31 mars 2026	1 354 832	64 862 450	23 321	(39 159 500)	1 258 056	(12 730 587)	15 608 573

6.2 Capital

90 789 731 actions ont été créées au titre des augmentations de capital au cours de l'exercice qui trouvent leur origine ci-dessous :

- 17 488 744 actions créées à la suite de l'augmentation de capital en avril 2025
- 73 300 987 actions créées à la suite des conversions des obligations convertibles

Nombre d'actions	31/03/2026	31/03/2025
En circulation à l'ouverture	44 693 457	44 693 457
Division du nominal	-	
Diminution de capital	-	
Augmentation de capital	90 789 731	
En circulation à la clôture – actions entièrement libérées	135 483 188	44 693 457

Pour rappel, le montant nominal du financement OCEANE est de 4 800 000 € soit un total de 960 OCEANE pour une valeur unitaire de 5 000 €.

Au 31 mars 2026, 502 OCEANE avaient été émises et 458 OCEANE restaient à émettre.

Pour information, toutes les OCEANE restantes ont été émises entre avril et mai 2026.

6.3 Actions auto détenues

Nombre d'actions	31/03/2026	31/03/2025
Nombre de titres achetés	1 795 039	412 662
Valeur des titres achetés	215 476	338 894
Prix unitaire moyen	0,12	0,82
Nombre de titres vendus	1 509 925	410 751
Valeur des titres vendus à l'origine	221 762	421 298
Prix de vente des titres vendus	180 808	347 897
Plus ou moins value	(40 954)	(73 401)
Nombre de titres annulés	-	-
Nombre de titres	410 605	125 491
Valeur d'origine des titres	105 106	111 393

Haffner Energy a confié à Portzamparc la gestion de son contrat de liquidité.

Au 31 mars 2026, la Société possédait 410 605 actions valorisées pour un montant total de 105 106 €.

7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Tableau des provisions					
Rubriques (a)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Provision pour litiges divers	765 000			126 800	638 200
Provisions pour perte à terminaison		1 500 000			1 500 000
Autres provisions pour risques	357 325			48 906	308 419
Provisions pour charges					
Provisions pour pensions et obligations similaires		116 451			116 451
Autres provisions pour charges	214 587	241 440			456 027
Total	1 336 912	1 857 891		175 706	3 019 097

7.1 Provisions pour litiges

La provision pour litiges divers concerne essentiellement des litiges sociaux réévalués au mieux de notre estimation du risque.

Contrat SARA : Dans le cadre d'un Term Sheet conclu entre SARA et Haffner Energy en vue du développement du projet BHYOCHARM, SARA a versé à Haffner Energy, le 1er juin 2023, un acompte de 1 M€, destiné à être imputé sur la commande des équipements HYNOCAR®/SYNOCAR® lors de la conclusion du contrat définitif.

À la suite de la décision de SARA de ne pas poursuivre le projet, un différend est né entre les parties quant aux conséquences de cette rupture. Haffner Energy a saisi le Tribunal des Affaires Economiques de Paris afin de faire reconnaître son droit à conserver l'acompte versé, malgré l'abandon du projet par SARA, et d'obtenir la réparation des préjudices subis. SARA sollicitait, pour sa part, la restitution de l'acompte.

Par jugement du 16 juin 2026, le Tribunal a débouté SARA de l'ensemble de ses demandes, notamment de sa demande de restitution de l'acompte, et l'a condamnée aux dépens ainsi qu'au paiement d'une indemnité au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. Le Tribunal a, en revanche, rejeté les demandes indemnitaires complémentaires présentées par Haffner Energy.

Le jugement étant encore susceptible d'appel à la date d'arrêté des comptes, l'acompte de 1 M€ est maintenu au bilan au 31 mars 2026 et n'est, en conséquence, pas comptabilisé en produit. En revanche, aucune provision n'a été constituée au titre de ce litige.

7.2 Provisions pour perte à terminaison

Contrat Vicat :

Pour rappel, dans le cadre de son introduction en Bourse, Haffner Energy a conclu, le 24 janvier 2022, un Term Sheet avec le groupe Vicat, dont l'entrée au capital de la Société s'inscrivait dans une logique de partenariat industriel de long terme. Cet accord, décrit dans la note d'opération, avait pour objectif le déploiement des technologies de Haffner Energy dans le secteur de la cimenterie, l'une des industries les plus émettrices de CO₂.

Ce premier Term Sheet a été remplacé par un nouvel accord signé le 14 mars 2025, précisant les modalités de collaboration entre les parties tout en maintenant les engagements mutuels pris en 2022. Dans ce cadre, un contrat définitif a été conclu le 12 février 2026 avec Vigier Holding, société détenue à 100 % par le groupe Vicat. Celui-ci porte sur la fourniture d'un module SYNOCA® ainsi que sur les prestations d'ingénierie, d'assemblage et d'installation associées. Le groupe Vicat prend à sa charge les coûts d'intégration sur site ainsi que les coûts d'exploitation de l'installation, cette dernière ayant vocation à servir de démonstrateur industriel.

Cette première installation constitue un démonstrateur industriel destiné à valider, dans des conditions réelles d'exploitation, l'intégration de la technologie de Haffner Energy au sein d'une cimenterie. L'objectif est de disposer d'une référence industrielle destinée à être adaptée puis déployée sur d'autres sites du groupe Vicat, ainsi que, plus largement, auprès de l'industrie cimentière.

Une perte à terminaison de 1,5 M€ a été comptabilisée sur ce contrat au 31 mars 2026. Celle-ci résulte d'une approche prudente de l'estimation des coûts du projet (équipements, main-d'œuvre, transport et autres charges). Elle reflète le caractère stratégique de cette première référence industrielle, dont les retombées économiques attendues dépassent le seul équilibre financier de cette opération.

7.3 Les engagements de pensions ou d'indemnités assimilées

Conformément à l'autorisation issue de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021, les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31/03/2026	31/03/2025
Taux d'actualisation	4,15%	3,55%
Taux d'augmentation des salaires	2,00%	1,00%
Turnover	1,57%	Fort
Age de départ en retraite	64 ans	64 ans
Table de mortalité	INSEE 2024	INSEE 2024

La provision d'indemnité de départ à la retraite est désormais calculée selon la norme française.

A compter du 1er avril 2025, Haffner Energy a pris la décision d'intégrer l'indemnité de départ à la retraite dans les comptes sociaux et d'ajuster cette provision à la clôture pour que le montant au 31 mars 2026 reflète le montant estimé selon la norme française.

La provision d'indemnité de départ à la retraite s'élève à 116 451 €, soit une dotation nette de l'exercice de 42 232 €.

Cette variation prend en compte le changement de méthode et les ajustements nécessaires pour parvenir au montant déclaré au 31 mars 2026, soit 116 451 €.

8. Les dettes financières et les dettes d'exploitation

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				
Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	2 247 661	316 042	1 881 619	50 000
Fournisseurs et comptes rattachés	2 143 869	2 143 869		
Autres dettes				
Fiscales & sociales	2 280 886	2 280 886		
Autres dettes	2 360 085	2 360 085		
Produits constatés d'avance	2 594 146	2 594 146		
Total	11 626 647	9 695 029	1 881 619	50 000

Nos emprunts et dettes assimilées se décomposent ainsi :

- 3 emprunts bancaires 1 041 066 €
- 2 PGE (Prêt garanti pas l'état) 55 568 €
- 4 avances remboursables 1 144 625 €

Au 31 mars 2026, les avances et acomptes clients correspondent à un acompte de 1 M€ versé par la Société SARA dans le cadre de l'accord stratégique de long terme signé le 31 mars 2023.

Les dettes fiscales et sociales concernent essentiellement les dettes liées à notre masse salariale (charges patronales et salariales, provision congés payés...).

Les autres dettes comprennent essentiellement :

- Dette R-Hynoca (protocole signé en décembre 2023) 1 850 000 €
- Jetons de présence dus aux administrateurs 462 895 €

Les passifs sur contrat de 2 594 k€ correspondent aux produits constatés d'avance comptabilisés dans le cadre des contrats avec le client Carbonloop.

9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

9.1 Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES

En k€	31/03/2026	31/03/2025
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	(1 122 854)	(52 617)
Ventes de marchandises	-	(811)
Produits des activités annexes	(75 306)	(20 550)
Chiffre d'affaires	(1 198 161)	(73 978)

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 198 161 €.

Celui-ci s'explique par la facturation d'une licence technologique pour un montant de 1 M€.

Le solde correspond principalement à la Facturation d'études et de tests de biomasse.

La répartition géographique de notre chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

- Canada 1 000 k€
- UE 60 000 €
- Hors UE 43 752 €
- France 19 102 €

9.2 Autres achats et charges externes

En k€	31/03/2026	31/03/2025	Variance
Achat non stocké (eau, électricité, gaz, carburant,...)	(127 906)	(186 181)	58 275
Etudes et prestation	(18 578)	(149 596)	131 019
Montage et maintenance	(138 099)	(387 725)	249 626
Fourniture et petit équipement	(78 189)	(213 903)	135 714
Vêtement de travail et protection	(11 240)	(11 359)	119
Sous total achats non stockés	(374 012)	(948 764)	574 752
Sous traitance générale	(15 790)	(15 462)	(327)
Crédit bail	-	-	-
Location immobilière	(329 588)	(457 624)	128 036
Locations mobilières	(355 768)	(493 247)	137 479
Location	(685 356)	(950 871)	265 515
Entretien et réparation	(25 003)	(33 125)	8 122
Maintenance	(276 643)	(204 772)	(71 871)
Assurances	(128 374)	(138 377)	10 003
Personnel extérieur	(170 462)	(513 668)	343 205
Honoraires	(913 931)	(1 163 130)	249 200
Publicité et communication	(82 200)	(151 974)	69 774
Voyages et déplacements	(92 249)	(266 379)	174 130
Frais bancaires	(69 914)	(75 340)	5 426
Autres charges externes	(63 802)	(209 230)	145 428
Sous total charges externes	(2 523 722)	(3 722 328)	1 198 606
Total autres achats & charges externes	(2 897 733)	(4 671 091)	1 773 358

Ces charges se décomposent ainsi :

Les autres achats & charges externes s'élèvent à 2 897 733 €, soit une réduction significative de (1 773 358) € par rapport à l'année dernière.

Nous avons poursuivi l'analyse de nos coûts et réduit l'ensemble des dépenses jugées non prioritaires.

Les achats non stockés couvrent essentiellement nos dépenses de fonctionnement de notre site de Marolles. La baisse significative constatée de (574 752) € s'explique par un meilleur contrôle de nos coûts et du fait que les dépenses principales aient été engagées au cours de l'exercice précédent

Au 31 mars 2026, les charges externes s'élèvent à 2 523 722 €, soit une réduction des coûts de 1 198 606 €. Les principales variations sont :

- Les locations (bureaux de Paris, St Herblain et leasings) - 265 515 €
- Le personnel extérieur (recours à des consultants) - 343 205 €
- Honoraires (avocats et commissaires aux comptes) - 249 200 €
- Voyages et déplacements (limitation des déplacements) - 174 130

9.3 Effectif moyen

Répartition des effectifs par catégorie	
Lignes à développer par catégorie de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	3
Employés, techniciens, agents de maîtrise	10
Cadres et ingénieurs	20
Total	33

9.4 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations comptabilisées en charges pour les principaux dirigeants (Directeur général et Président) ainsi que celles du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants		
Organes de direction	2025/2026	2024/2025
Rémunérations perçues	369 510	423 517
Engagements d'indemnité de départ à la retraite		
Engagements de retraite supplémentaire		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
Organes d'administration		
Rémunérations perçues	85 895	400 000

9.5 Engagements et opérations non inscrites au bilan

Engagement hors bilan		
En k€	31/03/2026	31/03/2025
Garanties données :	2 129 211	2 627 081
BNP Paribas Vitry	1 750 464	1 951 569
Société Générale	-	147 500
Caisse d'Epargne	378 747	528 013
Garanties reçues :		
Garantie reçue de l'Etat (prêt période COVID)	-	81 250

Les garanties données sont :

BNP Paribas

- Caution bancaire simple liée à l'acompte reçu de SARA 1 000 000 €
- Contre garantie PGE 716 800 €
- Assurance PGE 33 664 €

Caisse d'Epargne

- Caution liée aux emprunts bancaires 378 747 €

10. Événements significatifs post-clôture

- Dans le litige opposant Haffner Energy à SARA, par jugement du 16 juin 2026, le Tribunal des activités économiques de Paris a fait droit à la demande de Haffner Energy tendant au maintien de l'acompte de 1 M€. SARA a été débouté de ses demandes et condamnée aux dépens ainsi qu'au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.
- Au Canada, création de la SVP avec Mundi Énergies : Comme annoncé dans le communiqué de presse du 12/12/2025, Haffner Energy détient 49 % du capital de la coentreprise sans aucun apport en numéraire, la licence constituant l'apport en nature exclusif. Mundi Énergies est l'actionnaire majoritaire.

La coentreprise est destinée à commercialiser la technologie, fabriquer sous licence une partie majoritaire des équipements selon les normes canadiennes, et développer puis exploiter les installations, avec la participation directe d'un réseau d'agriculteurs canadiens co-actionnaires.

Le 27/07/2026, un nouveau contrat entre Haffner Energy et Mundi Énergies accompagnée de ses partenaires canadiens a été annoncé (voir le [communiqué de presse](#)). Ce contrat renforce le partenariat technologique en un partenariat stratégique, industriel et capitalistique. Il permet à la Société de mettre en œuvre un modèle économique associant la fourniture de ses technologies à une participation significative dans des actifs de production d'énergies renouvelables afin de générer des revenus récurrents. En effet, les Investisseurs se sont contractuellement engagés à réserver à Haffner Energy, à des conditions préférentielles, une participation de 20% dans les sociétés de projet qui développeront les infrastructures énergétiques issues du partenariat. De son côté, Haffner Energy a ouvert son capital aux partenaires Investisseurs, avec un programme

d'investissement en fonds propres d'un montant maximal de 10 M€, dans la limite de 23,07 % du capital (BSA inclus). Une première séquence de 2 M€ a été engagée par la Société le 27/07/2026.

- Réalisation du dernier tirage prévu dans le cadre du programme de financement OCEANE-BSA conclu avec Hanover Square Investments 1 a marqué l'achèvement de ce dispositif de financement. La fin du programme a été annoncée le 19 mai 2026, avec 4,8 millions € levés et l'émission de 109 103 381 Actions Nouvelles au total (cf. communiqué de presse du 19/05/2026).
- Enregistrements des premières souscriptions d'actions résultant de l'exercice des BSA attachés à l'augmentation de capital réalisée en avril 2025, comme indiqué section VI.2.

3. Audit des informations financières annuelles

- A) Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2026.....page 97
- B) Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2026.page 102



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS PERRET



19, avenue de Messine
75008 PARIS

Haffner Energy

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2026

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Akelys
Société d'exercice libéral par action simplifiée
Siège social : 19 avenue de Messine – 75008 PARIS
Capital de 1 040 000 euros - RCS Paris 652 008 939

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2026

À l'assemblée générale de la société Haffner Energy,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Haffner Energy relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Des comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 27 juillet 2026. Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 28 juillet 2026, dans lequel nous avons certifié les comptes sans réserve.

Ces comptes consolidés ont été modifiés par le Conseil d'administration du 30 juillet 2026 afin de compléter la description des contrats VICAT et SARA telle que rédigée dans la note 18 « Provisions pour risques charges » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 28 juillet 2026.

Nous certifions que ces comptes consolidés modifiés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « 2.5. Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note « Changement de méthode comptables et estimations » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.
- Les notes « Introduction : changement de référentiel comptable » et « Réconciliation du résultat consolidé au 31/03/2025 : passage entre le norme IFRS et le norme française » de l'annexe aux comptes consolidés qui présentent les incidences du changement de référentiel comptable lié à l'établissement, pour la première fois, des comptes consolidés selon les normes françaises, alors que les comptes consolidés des exercices précédents étaient établis selon les normes IFRS.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 30 juillet 2026

DocuSigned by:

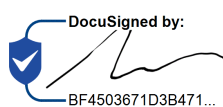
 A07F1AABFD374A1...

Mathieu Mougard

Associé

Akelys

Paris, le 30 juillet 2026

DocuSigned by:

 BF4503671D3B471...

François Lamy

Associé



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS PERRET



19, avenue de Messine
75008 PARIS

Haffner Energy SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Akelys
Société d'exercice libéral par action simplifiée
Siège social : 19 avenue de Messine – 75008 PARIS
Capital de 1 040 000 euros - RCS Paris 652 008 939

Haffner Energy SA

Société anonyme

RCS : Chalons-en-Champagne 813 176 823

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

A l'assemblée générale de la société Haffner Energy SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Haffner Energy SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Des comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 27 juillet 2026. Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 28 juillet 2026, dans lequel nous avons certifié les comptes sans réserve.

Ces comptes annuels ont été modifiés par le Conseil d'administration du 30 juillet 2026 afin de compléter la description des contrats SARA et VICAT telle que rédigée respectivement dans les notes 7.1 « Provisions pour litiges » et 7.2 « Provisions pour perte à terminaison » de l'annexe aux comptes annuels. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 28 juillet 2026.

Nous certifions que ces comptes annuels modifiés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « 1.6. Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « 1.4. Principes, règles et méthodes comptables » et « 1.5. Changements de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui exposent :

- Les incidences des changements de méthodes comptables induits par la première application du règlement ANC 2022-06 ;
- La comptabilisation d'une provision pour indemnités de départs en retraite.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la

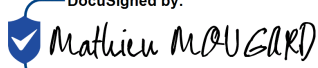
continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 30 juillet 2026

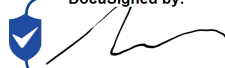
DocuSigned by:

A07F1AABFD374A1...

Mathieu Mougard

Associé

Akelys

Paris, le 30 juillet 2026

DocuSigned by:

BF4503671D3B471...

François Lamy

Associé

V. CAPITAL ET ACTIONNARIAT

1. Capital social, actions et titres émis

a) Point sur l'attribution d'actions gratuites

Au 31 mars 2026, la situation des Plans d'Actions Gratuites se présente ainsi :

	Nombre de bénéficiaire s	% du capital	Nombre d'actions	Valeur au cours d'attribution initiale
Plan N°1	0	0	0	0
Plan N°2	0	0	0	0
Plan N°3	1	0,00013%	18 000	105 840
Plan N°4	0	0	0	0
Plan N°5	11	0,00061%	83 578	38 446
Plan N°6	11	0,00030%	40 227	32 584
Total	23*	0,00104%	141 805	176 870

** certains bénéficiaires se sont vu attribuer des Actions Gratuites dans le cadre de plusieurs plans.*

Aucune Action Gratuite n'a été attribuée à un dirigeant-mandataire social de la Société.

Aucune option d'achat ou de souscription d'actions n'a été octroyée.

Mandats confiés à Portzamparc pour la couverture des plans d'Actions Gratuites :

La Société a conclu deux mandats avec Portzamparc pour la couverture des Plans d'Actions Gratuites :

- le 22 septembre 2022, la Société a conclu un mandat avec Portzamparc en vue de couvrir le Plan N°1 sur une période qui a débuté débutant le

23 septembre 2022 et pouvant s'étendre jusqu'au 22 septembre 2023 et portant sur 290 507 actions de la Société au maximum ;

- le 19 décembre 2022, la Société a confié un nouveau mandat à Portzamparc pour l'acquisition de 100 000 actions supplémentaires destinées à couvrir partiellement les autres Plans N°2 à N°4 sur une période débutant le 20 décembre 2022 et pouvant s'étendre jusqu'au 20 décembre 2023.

Le prix maximum d'intervention du prestataire de services d'investissement ainsi mandaté par la Société pour la couverture des Plans d'Actions Gratuites a été fixé à 14 euros par action. A la date du présent Rapport Annuel, les interventions de Portzamparc réalisées dans le cadre de la couverture des Plans d'Actions Gratuites sont achevées et 390 507 actions de la Société ont été acquises.

A l'exception des opérations effectuées dans le cadre de ce contrat de liquidité conclu avec Portzamparc et de ces opérations de couverture, la Société n'a, à la date du présent Rapport Annuel, réalisé aucun autre rachat d'actions.

La Société détient ainsi 337 820 actions disponibles pour la couverture des Plans d'Actions Gratuites

Par ailleurs, il est prévu de renouveler l'autorisation de procéder à un programme de rachat d'actions lors de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire (ou Assemblée Générale Mixte) convoquée pour le 29 septembre 2026 (l'« Assemblée Générale Mixte »).

b) Descriptif du programme de rachat d'actions mis en place par la Société

L'Assemblée Générale du 29 septembre 2025 (5^{ème} résolution) a renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de mettre en œuvre, pour une durée de 18 mois, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et des pratiques de marché admises par l'AMF.

c) Contrat de liquidité conclu avec Portzamparc

Lors de l'exercice 2025-2026, Portzamparc a poursuivi la mise en œuvre du contrat de liquidité de la Société établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021.

Ce contrat de liquidité est conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI. Il a été conclu initialement le 17 mars 2022 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 500 000 euros en espèces a été affectée initialement au compte de liquidité.

A la date du 31 mars 2026, les opérations suivantes ont été effectuées dans le cadre du contrat de liquidité depuis sa mise en place :

- Achats cumulés de 2 514 803 actions ;
- Ventes cumulées de 2 104 198 actions ;

A la date du 31 mars 2026, 410 605 actions de la Société sont détenues dans cadre du contrat de liquidité et 20 442 euros en numéraire figurent au bilan de ce contrat.

2. Actionnariat

Au 31 mars 2026 le capital de la Société s'élevait à 1 354 831,88 euros divisé en 135 483 188 actions ordinaires de 0,01 euros chacune.

Opération	Nombre d'actions
Actions après l'augmentation de capital ABSA du 4 avril 2025	62 182 201
Actions créées par conversion d'OCEANE jusqu'au 31 mars 2026	62 805 316
Actions créées en paiement des commissions liées au financement ABO	10 495 671
Nombre d'actions au 31 mars 2026	135 483 188

Répartition du capital et des droits de vote de Haffner Energy au 31 mars 2026

Actionnaire	% du capital	% des droits de vote
Haffner Participation	14,02 %	22,01 %
EUREFI *	6,11 %	6,86 %
Concert Haffner Participation / EUREFI	20,13 %	28,88 %
Kouros	6,32 %	10,24 %
Vicat**	2,71 %	2,20 %
Cornerstone industriels (Kouros + Vicat)	9,03 %	12,44 %
Autodétention	0,25 %	0,00 %
Flottant et autres actionnaires	70,59 %	58,68 %
Total	100,00 %	100,00 %

Haffner Participation et EUREFI ont déclaré agir de concert.

* La participation d'EUREFI comprend 5 741 600 actions détenues au nominatif et 2 538 740 actions identifiées au porteur à la connaissance de la Société. Les actions détenues au porteur ne bénéficient pas de droits de vote doubles.

** La participation de Vicat est présentée sur la base de la dernière attestation de détention reçue par la Société en date du 29 janvier 2026.

Évolution du capital social et du nombre d'actions au cours de l'exercice 2025-2026 :

Date	Opération	Capital social (€)	Nombre d'actions	Nominal (€)
1 ^{er} avril 2025	Situation à l'ouverture	4 469 345,70	44 693 457	0,10
4 avril 2025	Augmentation de capital ABSA	6 218 220,10	62 182 201	0,10
2025 (avant le 29 décembre)	Conversions OCEANE et émissions liées au financement ABO	6 950 012,90	69 500 129	0,10
29 décembre 2025	Réduction du nominal de 0,10 € à 0,01 € motivée par les pertes	695 001,29	69 500 129	0,01
Janv. – mars 2026	Conversions OCEANE et émissions d'actions au titre des commissions ABO	1 354 831,88	135 483 188	0,01
31 mars 2026	Situation à la clôture	1 354 831,88	135 483 188	0,01

L'exercice a été marqué par plusieurs opérations sur le capital. Après l'augmentation de capital de 7 M€ réalisée le 4 avril 2025 par émission d'ABSA, la Société a mis en œuvre le programme de financement OCEANE-BSA conclu avec Hanover Square Investments 1 (Groupe Alpha Blue Ocean), donnant lieu à plusieurs augmentations de capital par conversion d'OCEANE.

Afin d'apurer les pertes accumulées, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2025 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 0,10 € à 0,01 €, ramenant le capital social de 6 950 012,90 € à 695 001,29 € sans modification du nombre d'actions en circulation.

Au 31 mars 2026, le capital social s'élevait à 1 354 831,88 €, divisé en 135 483 188 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale chacune.

Aucun des BSA émis dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 4 avril 2025 n'avait été exercé à cette date, leur période d'exercice n'ayant débuté que le 4 avril 2026.

Postérieurement à la clôture de l'exercice, la Société a procédé au dernier tirage prévu dans le cadre du programme de financement OCEANE-BSA, réalisé le 18 mai 2026, marquant ainsi l'achèvement de ce dispositif de financement. La Société ne dispose plus, à ce titre, d'engagements de tirages complémentaires.

Par ailleurs, les premières souscriptions d'actions résultant de l'exercice des BSA attachés à l'augmentation de capital réalisée en avril 2025 sont intervenues postérieurement à la clôture de l'exercice.

Evolution du cours de l'action Haffner Energy entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026 :

Période	Moyenne de + bas	Moyenne de + haut	Volumes	Moyenne de vwap
avr-25	0,3210	0,3489	4 544 016	0,3331
mai-25	0,2814	0,3095	9 282 822	0,2950
juin-25	0,3461	0,3745	4 908 817	0,3597
juil-25	0,2999	0,3172	3 073 041	0,3081
août-25	0,2673	0,2750	2 358 872	0,2707
sept-25	0,2375	0,2485	2 258 900	0,2432
oct-25	0,2393	0,2482	1 112 941	0,2435
nov-25	0,1026	0,1225	11 537 155	0,1098
déc-25	0,0456	0,0549	27 715 285	0,0491
janv-26	0,0446	0,0521	39 341 418	0,0479
févr-26	0,0382	0,0470	124 503 796	0,0421
mars-26	0,0528	0,0620	170 078 896	0,0571

VI. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. Événements significatifs post-clôture

- ➞ Dans le litige opposant Haffner Energy à SARA, par jugement du 16 juin 2026, le Tribunal des activités économiques de Paris a fait droit à la demande de Haffner Energy tendant au maintien de l'acompte de 1 M€. SARA a été débouté de ses demandes et été condamnée aux dépens ainsi qu'au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.
- ➞ Au Canada, création de la SVP avec Mundi Energies : Comme annoncé dans le [communiqué de presse du 12/12/2025](#), Haffner Energy détient 49 % du capital de la coentreprise sans aucun apport en numéraire, la licence constituant l'apport en nature exclusif. Mundi Energies est l'actionnaire majoritaire.

Haffner Mundi Technologies, Inc. est destinée à commercialiser la technologie, fabriquer sous licence une partie majoritaire des équipements selon les normes canadiennes, et développer puis exploiter les installations, avec la participation directe d'un réseau d'agriculteurs canadiens co-actionnaires.
- ➞ Réalisation du dernier tirage prévu dans le cadre du programme de financement OCEANE-BSA conclu avec Hanover Square Investments 1 a marqué l'achèvement de ce dispositif de financement. La fin du programme a été annoncée le 19 mai 2026, avec 4,8 millions € levés et l'émission de 109 103 381 Actions Nouvelles au total (cf. [communiqué de presse du 19/05/2026](#)).
- ➞ Enregistrements des premières souscriptions d'actions résultant de l'exercice des BSA attachés à l'augmentation de capital réalisée en avril 2025, comme indiqué section VI.2.

2. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

En k€	31/03/2022	31/03/2023	31/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 469	4 469	4 469	4 469	1 355
Nombre des actions ordinaires existantes	44 693 457	44 693 457	44 693 457	44 693 457	135 483 188
Nombre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	350	303	-461	74	1 198
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 932	-12 587	-7 015	-10 870	-8 660
Impôts sur les bénéfices - CIR	-440	-775	-1 246	-1 024	-247
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-5 399	-15 812	-9 708	-12 772	12 731
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	0,00
Dividende distribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	20	50	72	49	33
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 781	4 190	5 500	4 000	2 456
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	787,30	2 264,59	2 489,04	1 703,44	1 297,42

3. RSE

L'entreprise s'est dotée d'un mode de gouvernance visant à faire de la RSE un des piliers de sa performance, notamment au travers du Comité de la Déontologie et de la Stratégie, qui se réunit chaque trimestre et rend compte au Conseil d'Administration sur les questions sociales, sociétales ou environnementales de l'entreprise.

L'ambition environnementale de Haffner Energy est de permettre à ses clients de produire de manière durable une énergie à empreinte carbone neutre à négative. Simultanément, Haffner Energy entend contrôler l'impact environnemental de ses opérations dans le but d'atteindre un bilan global neutre, voire régénératif. Ainsi, la Société réalise une analyse environnementale de conception pour chacun de ses projets, et a déployé une politique de déplacements responsable, privilégiant à la fois sobriété et modes de déplacement peu émetteurs de gaz à effet de serre tel que le train.

Son mode de gouvernance a pour objet de favoriser le développement et la pérennité de l'entreprise autour de sa mission et de ses valeurs.

Au travers de sa politique sociale, Haffner Energy œuvre à l'engagement des collaborateurs dans la durée. Des réunions d'information et d'échanges sont organisées régulièrement avec l'ensemble du personnel.

Au 31 mars 2026, les effectifs s'établissent à 37 collaborateurs (incluant les 4 collaborateurs de la Société Emile Jacquier). Cette réduction des effectifs fait suite aux départs de salariés, notamment dans le cadre du licenciement pour motif économique engagé en juin 2025 dans la Société Emile Jacquier.

Au 31 mars 2026, le taux de féminisation des postes s'élevait à 43%, avec 41% des fonctions de cadre occupées par des femmes. Le COMEX était strictement paritaire.

La diversité de la population de Haffner Energy, qui constitue une des richesses de l'entreprise, s'illustre également au travers de sa culture internationale avec la présence de sept nationalités différentes dans ses effectifs.

Quant au taux de travailleurs handicapés, il atteignait 4% au 31 mars 2026.

Au cours de l'exercice, la Société a poursuivi ses travaux en matière de suivi des données économiques, sociales et environnementales. La trame de la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) a ainsi été élaborée afin d'anticiper les obligations réglementaires applicables à mesure de l'évolution de ses effectifs. Compte tenu de sa taille actuelle, la Société n'est toutefois pas tenue de compléter et de communiquer cette base.

La Société n'est en effet aujourd'hui pas en mesure de déclarer son Index Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes en raison de l'effectif insuffisamment représentatif (en deçà de 50 salariés). La Société poursuit néanmoins le suivi régulier des indicateurs mentionnés ci-dessus afin de disposer des informations nécessaires lorsque les seuils réglementaires seront atteints.

Par ailleurs, la Société a pour objectif de réaliser une Analyse de Cycle de Vie (ACV) de l'installation de Marolles. Initialement prévu en fin d'année 2025, ce projet a été décalé afin de tenir compte des améliorations techniques et opérationnelles actuellement en cours sur le site. La Société prévoit de remettre ce projet au premier plan dès lors que le fonctionnement de l'installation sera stabilisé, afin que cette analyse repose sur des conditions d'exploitation représentatives.

Enfin, au cours de l'exercice, la Société a obtenu avec succès le renouvellement de sa certification ISO 9001, délivrée à l'issue de l'audit de renouvellement intervenant tous les trois ans. Cette certification atteste de la robustesse de son système de management de la qualité et de son engagement dans une démarche d'amélioration continue de ses processus et de ses performances.

4. Dépenses non-déductibles fiscalement

Néant

5. Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, la Société informe qu'à la clôture de l'exercice clos au 31 mars 2026, les dettes fournisseurs et clients échues se présentent comme suit :

	Article D.441 I. 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I. 1° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et +	Total	0 jour	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et +	Total
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	80	8	1	2	35	126	0	1	0	2	5	8
Montant total des factures concernées (HT)	310 567 €	41 676 €	14 200 €	20 252 €	935 441 €	1 322 136 €	0 €	250 000 €	0 €	18 792 €	1 533 169 €	1 801 961,3 €
Pourcentage du montant des achats HT de l'exercice	10,2%	1,4%	0,5%	0,7%	30,6%	43,3%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0%	21%	0%	2%	128%	150%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	2						9					
Montant total des factures exclues	34 032 € HT						355 675 € HT					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (Contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
	Selon conditions fournisseurs						Selon conditions contractuelles					

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours	Délais légaux : 30 jours
--	--------------------------	--------------------------

6. Prises de participations

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2022, Haffner Energy a pris une participation dans le capital de deux sociétés de projet lors de leur création : la SAS Pôle du Bourbonnais et la SAS AEVHC. Ces sociétés ont été radiées le 11/02/2026 et 20/01/2026.

7. Activité des filiales et des sociétés contrôlées

Les filiales de Haffner Energy sont :

- SAS Emile Jacquier, France, détenue à 100%
- SAS PARIS-VATRY SAF, France, détenue à 100%
- Haffner Energy, Inc., Etats-Unis, détenue à 100%

Seule la SAS Emile Jacquier est consolidée par intégration globale dans les comptes de Haffner Energy au 31 mars 2026.

Les activités de Haffner Energy, Inc. et SAS PARIS-VATRY SAF n'ont pas généré de revenus au cours de l'exercice.

8. Participation des salariés au capital

Néant.

9. Succursales existantes

Néant.



2 Place de la Gare - 51300 Vitry-le-François
+33(0) 3.26.74.99.10 - contact@haffner-energy.com
www.haffner-energy.com